

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du vendredi 14 mars 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaire.

La séance est ouverte à 15 heures 27.

Il est constaté par la liste des présences que 77 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), M. Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Valérie LUX (MR), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN - REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS)

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

Excusés :

*M. Michel FORET, Gouverneur,
M. Fabian CULOT (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Johann HAAS (CSP), M. Eric JADOT (ECOLO),
Mme Yolande LAMBRIX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS) et Mme Isabelle STOMMEN (CDH).*

I ORDRE DU JOUR.

1. *Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2008.*
2. *Création du Service provincial « Maison des langues ».*
Document 07-08/87 – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation).
3. *Amendement budgétaire 2008/08 : Proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le n° 801/640622 libellé comme suit : « Contribution provinciale en faveur de l'accueil de la petite enfance en Province de Liège ». Montant 1,00 €.*
Document 07-08/2008/08 – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales).
4. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Intranet.*
Document 07-08/RA/13 – Bureau du Conseil provincial.
5. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Relations extérieures de la Province.*
Document 07-08/RA/15 – Bureau du Conseil provincial.
6. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Communication et à l'Information.*
Document 07-08/RA/16 – Bureau du Conseil provincial.
7. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Education physique et aux Sports.*
Document 07-08/RA/04 – 4^{ème} Commission (Education physique, Sports et Jeunesse).
8. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Jeunesse.*
Document 07-08/RA/05 – 4^{ème} Commission (Education physique, Sports et Jeunesse).
9. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Enseignement.*
Document 07-08/RA/08 – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation).
10. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médico-sociaux.*
Document 07-08/RA/09 – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation).
11. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie.*
Document 07-08/RA/12 – 9^{ème} Commission (Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie).
12. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Prêts d'études.*
Document 07-08/RA/10 – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation).
13. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Culture.*
Document 07-08/RA/03 – 3^{ème} Commission (Culture).
14. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Famille, à l'Enfance et aux Affaires sociales.*
Document 07-08/RA/06 – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales).
15. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Logement.*
Document 07-08/RA/07 – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales).
16. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Agriculture.*
Document 07-08/RA/02 – 2^{ème} Commission (Agriculture).
17. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Bâtiments (Services Techniques Provinciaux).*
Document 07-08/RA/11 – 8^{ème} Commission (Travaux).

18. *Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Tourisme.*
Document 07-08/RA/14 – 10^{ème} Commission (Tourisme).
19. *Budget 2008 – 1^{ère} série de modifications.*
Document 07-08/88 – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
20. *Budget 2008 – 2^{ème} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008.*
Document 07-08/89 – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
21. *Approbation des procès-verbaux de la séance du 28 février 2008 et suivants.*

II ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

- 1 *Modification n° 9 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations. ASBL : Centre Verviétois de Promotion de la Santé.*
Document 07-08/90 – Bureau.
- 2 *Mise en non-valeurs de créances dues aux Services Techniques Provinciaux.*
Document 07-08/91 - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
- 3 *Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES Seraing - Ougrée.*
Document 07-08/92 - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).
- 4 *Budget 2007 – disposition de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale.*
Document 07-08/93 - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).

III LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2008

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 février 2008.

IV COMMUNICATION DE MME LA PRÉSIDENTE.

En préambule à ses communications sur l'examen des rapports d'activités, Mme Présidente remercie le Collège provincial ainsi que les Services provinciaux tant en ce qui concerne la présentation de ceux-ci lors de leur examen en commission et les documents de synthèse remis aux Conseillers.

Ensuite, Mme Josette MICHAUX demande, pour le déroulement des travaux et conformément à l'article 53 §1er de notre R.O.I., tel que modifié par notre Conseil le 18 mai 2006, aux membres de l'Assemblée de respecter les principes suivants :

- *que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement dès lors que la discussion générale a été ouverte ;*
- *les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de la Présidente, soit le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lendemain ou, évidemment, lors de la séance suivante ;*
- *la journée du mardi 18 s'achèvera par une intervention spécifique des chefs de groupes.*

Elle précise que les réponses du Collège seront données le mercredi 19, sauf si un membre du Collège estime qu'il peut intervenir directement.

Mme la Présidente informe également l'Assemblée que M. le Député provincial – Président, excusé le mercredi 19, répondra aux questions posées sur les matières relevant de sa compétence le mardi 18.

Mme Josette MICHAUX, Présidente, informe l'Assemblée qu'une seconde réunion de la 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux) est programmée le lundi 17 mars après la réunion du Conseil pour l'examen de trois points complémentaires et que les documents utiles ont été déposés sur les bancs.

V DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

CRÉATION DU SERVICE PROVINCIAL « MAISON DES LANGUES »
(DOCUMENT 07-08/87)

De la tribune, Mme Isabelle ALBERT fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Mme Fabienne CHRISTIANE intervient à la tribune ainsi que, de son banc, M. André GILLES, Député provincial – Président.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu la déclaration de Politique générale pour les années 2006-2012 lui exposée par son Collège provincial lors de sa réunion du 9 novembre 2006, laquelle proposait, notamment, de « promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues auprès des travailleurs et futurs travailleurs en concrétisant, en partenariat avec les opérateurs concernés, la création d'une « Maison des langues » pour la Province de Liège » ;

Vu le rapport du 02 février 2006 de la Direction générale de la Formation – Espace Qualité Formation présentant les conclusions de cette étude tendant à démontrer la nécessité de la création d'un organisme spécifique pour développer l'apprentissage des langues étrangères ;

Vu la Décision favorable de son Collège provincial prise en séance du 17 janvier 2008 sur base de cette étude ;

Considérant que cette « Maison des langues » constitue un instrument – unique en Belgique – complémentaire aux moyens dont l'enseignement et la formation organisés en Province de Liège ont été dotés au fil du temps pour mener, avec plus de cohérence, une politique de qualité ;

Vu le Budget de la Province de Liège pour 2008 ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 1er avril 1999 organisant la tutelle sur les communes, les provinces et intercommunales de la région wallonne et intégré au Code de la Démocratie locale tel que modifié par le décret du 22 novembre 2007 ;

Vu le Code de la démocratie locale et les dispositions non abrogées de la loi provinciale ;

Vu le rapport du Collège provincial;

ARRETE :

Article 1.- : Il est créé un nouveau service provincial, au sein du département formation, intitulé « Maison des langues » dont la mission est de promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme, auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège.

Article 2. – *La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.*

En séance à Liège, le 14 mars 2008

Par le Conseil

*La Greffière provinciale
Marianne LONHAY*

*La Présidente
Josette MICHAUX*

**AMELIORER LES COMPETENCES LANGAGIERES EN
ANGLAIS, ALLEMAND ET NEERLANDAIS DES
TRAVAILLEURS ET FUTURS TRAVAILLEURS DE LA
PROVINCE DE LIEGE**

PLAN D' ACTIONS

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PREFACE | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| PARTIE 1 | |
| Situation en matière de compétences langagières | 9 |
| 1.1 L'état des lieux en matière de demande | 11 |
| 1.1.1 Au niveau international | 11 |
| 1.1.2 Au niveau national | 14 |
| 1.1.3 Aux niveaux régional et provincial | 17 |
| 1.1.4 En conclusion | 21 |
| 1.2 L'état des lieux en matière d'offre | 23 |
| 1.2.1 Au niveau international | 24 |
| 1.2.2 Au niveau de la Belgique francophone | 36 |
| 1.2.3 Au niveau provincial | 56 |
| 1.2.4 Organismes étrangers de promotion des langues | 58 |
| 1.2.5 En conclusion | 61 |
| 1.3 Synthèse de la situation et conclusions | 63 |
| PARTIE 2 | |
| Proposition de plan d'actions pour l'amélioration des compétences langagières en anglais, allemand et néerlandais des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège | 67 |
| 2.1 Action préalable à la mise en place du plan : Concertation des acteurs | 69 |
| 2.2 Proposition de Programme global | 71 |
| 2.3 En guise de conclusion, une proposition d'organisation dans une perspective partenariale | 84 |
| BIBLIOGRAPHIE | 86 |
| WEBLIOGRAPHIE | 87 |
| ANNEXES | 91 |

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

PREFACE

La mondialisation, le développement des échanges internationaux et l'ouverture du marché unique dans l'Union Européenne obligent les entreprises à intégrer les langues dans leur stratégie de développement. Si l'anglais reste la référence en termes de communication des affaires, la maîtrise d'autres langues constitue un atout, sinon obligatoire, au moins indéniable, pour les PME.

La Province de Liège n'échappe pas à cette réalité. La maîtrise des langues est un atout majeur de son développement. Or diverses études¹ récentes ont montré le déficit en compétences langagières des travailleurs et futurs travailleurs du territoire de la Province de Liège².

Consciente du fait que cette situation constitue une entrave au développement économique de la Province de Liège, la Députation permanente du Conseil provincial a chargé son département formation à travers l'un de ses services, l'Espace Qualité Formation, d'étudier une proposition de plan d'actions pour apporter les éléments de réponses qui s'imposent.

Cette proposition, s'inscrit dans le droit fil du plan wallon de la région pour l'avenir « Concentrer nos forces » d'août 2005. Elle part de ce qui existe, identifie clairement les besoins langagiers des différents opérateurs en Province de Liège et propose, avec tous les acteurs concernés par les compétences langagières des travailleurs et futurs travailleurs, un plan d'ensemble dans lequel chacun puisse trouver sa place en parfaite collaboration. Ces acteurs concernés sont les représentants des entreprises, les représentants des travailleurs, les institutions et opérateurs de formation en langues (privés et publics) et les réseaux d'enseignement.

Le premier élément de ce plan est la tenue d'une *table ronde* rassemblant toutes les forces vives afin d'examiner les actions qui pourraient être menées conjointement en Province de Liège. A l'issue de celle-ci, une charte de collaboration sera établie entre partenaires afin d'engager immédiatement des actions en commun dans l'intérêt des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège.

Pour concrétiser physiquement le partenariat, la Province de Liège propose de créer une « **Maison des langues** » dans laquelle chacun des opérateurs partenaires sera accueilli et au départ de laquelle des actions en partenariat seront mises en place. Puisse ce plan d'actions contribuer, par une meilleure maîtrise des langues par les travailleurs et futurs travailleurs, au dynamisme économique sur le territoire de la Province de Liège.

André GILLES
Premier Député permanent

¹ DEMBOUR Madeleine et WERTZ Eric, Dossier "Les entreprises et les langues" dans *Dynamisme wallon*, Wavre, n°177, octobre 2004, p. 18-43 et n° 188, octobre 2005, p. 28-46

² Une présentation des spécificités du territoire de la Province de Liège est disponible en annexe 1

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

INTRODUCTION

Cette étude propose un plan d'ensemble pour améliorer les compétences en langues étrangères des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège.

Dans une première partie, ce document dresse un état des lieux de la situation en matière de compétences langagières, tant en matière de demande que d'offre formative. Un tableau de la situation existante sera établi aux niveaux international, national et provincial.

En matière de demande de compétences langagières, l'accent sera mis sur le monde de l'entreprise. Quelles sont les réactions, les demandes spécifiques, les difficultés que l'entreprise peut rencontrer dans son fonctionnement quotidien lorsqu'il s'agit de langue étrangère ?

En matière d'offre de formation, un aperçu global de l'offre au niveau européen, national et provincial sera proposé. Les chiffres clés de l'enseignement des langues ainsi que les différents soutiens européens existants en vue de favoriser le développement des compétences en langues seront présentés. D'une manière plus qualitative, les conditions dans lesquelles les langues modernes sont enseignées aujourd'hui en Belgique francophone, tant dans la formation initiale que dans la formation continue seront envisagées.

Enfin, ces deux composantes de la situation actuelle (offre et demande) seront analysées et l'adéquation ou l'écart existant entre ces deux réalités sera apprécié. Cette analyse servira de point de départ à l'élaboration de pistes de solutions, proposées dans la seconde partie de ce document.

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

PARTIE 1

Situation en matière de compétences langagières

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

1.1 L'état des lieux en matière de demande

1.1.1 En matière de compétences

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau de la demande de compétences langagières, nous nous sommes particulièrement attachés à analyser le point de vue des entreprises. En effet, la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères représente pour beaucoup d'entre elles un atout non négligeable dans leur politique d'amélioration des performances et de croissance économique. Ces compétences sont de plus en plus indispensables si elles veulent se maintenir ou émerger sur un marché qui ne cesse de s'ouvrir. Néanmoins, la conscience de cet état de fait n'est pas encore partagée par tous les décideurs économiques.

Comme le constate le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) dans son dossier sur la mise en œuvre du programme européen Leonardo da Vinci : « En dépit de l'internationalisation croissante du Marché unique de l'Union Européenne, de nombreux responsables d'entreprises européennes, notamment de PME, continuent de méconnaître le rôle que peuvent jouer les compétences en langues étrangères pour les aider à pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger. D'autres sont conscients de la contribution des ressources humaines adéquates à l'amélioration des performances de leur entreprise, mais ne veulent ou ne peuvent pas investir comme ils le devraient »³.

Dans le monde des affaires, parler la langue de son interlocuteur est sans aucun doute le meilleur argument de vente, témoignage de sympathie. Dans une économie de marché, le vendeur tend généralement à adopter la langue du client. Le marché exerce sur les pratiques linguistiques une influence décisive⁴. Plus ce marché va s'ouvrir, plus les besoins des entreprises en personnel qualifié en langue étrangère vont augmenter.

L'adoption de la langue du client n'est pas seulement une question de courtoisie mais encore, pour les entreprises internationales, une manière de se différencier des firmes qui prospectent dans le monde entier au moyen unique de l'anglais. « Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que plus les entreprises et plus les affaires se mondialisent, plus les organisations locales s'autonomisent. Donc, il est extraordinairement important d'être bien en phase avec la culture, au sens général, d'un pays dans lequel on intervient⁵ », précise l'administrateur de l'Association Europe et Entreprises.

³ CEDEFOP INFO, n° 3, 1999, *Que fait-on de mieux en langues pour les entreprises ? Réponse : l'audit linguistique* [en ligne].

Disponible sur : <<http://www2.trainingvillage.gr/download/Cinfo/Cinfo399/C39T3FR.html>> (consulté le 15 septembre 2005).

⁴ DARDENNE, Emmanuelle, ERALY, Alain, "L'usage du français dans les grandes entreprises : une étude en Belgique francophone", dans *Français et société*, Bruxelles, n°8, 1995, 56 p.

⁵ MIMAUT, Cécile, "Les langues de l'Europe : les besoins des entreprises", dans : *Le dossier de la semaine de radio France*, Paris, 26 janvier 2004. Disponible sur : <<http://master.radio-france.fr/reportage/dossier/index.php?rid=10000006&aid=10000009&formtype=dossier&arch=1>>

De plus, la maîtrise de la langue engendre une performance certaine dans la rapidité de compréhension. Au-delà de l'argument commercial, parler la langue de son interlocuteur permet d'éviter des situations de non communication provoquant des risques d'erreurs parfois très coûteuses.

Au niveau international, comme au niveau de l'Union Européenne, l'anglais s'est imposé comme outil de communication incontournable. Il est devenu le langage technique de la communication, la langue de travail indispensable à toutes les entreprises, petites ou grandes. Il n'est toutefois pas superflu aujourd'hui, notamment dans le secteur commercial des entreprises, de passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire l'anglais plus une, voire deux autres langues différentes. Mais ce n'est pas forcément le même besoin pour tout le monde. Si l'anglais constitue aujourd'hui un prérequis incontournable, il ne pourrait être suffisant dans un certain nombre de circonstances, liées à l'activité des entreprises. Dans le secteur du tourisme par exemple, le multilinguisme est une compétence de base.

La nécessité du multilinguisme ne touche pas uniquement les grandes entreprises à vocation internationale. Au niveau des PME, ce besoin se fait également sentir. « Et certainement en Europe où elles représentent la grande majorité des entreprises de l'Union Européenne et génèrent environ les deux tiers de son emploi et de sa production et la plus grande part de son innovation »⁶. Parfois décrites comme la « colonne vertébrale » de l'économie européenne, elles contribuent de manière déterminante à assurer la compétitivité de l'Union Européenne et, dès lors, leurs responsables devraient percevoir la communication avec les clients étrangers potentiels comme essentielle. Malheureusement, de nombreux facteurs peuvent entraver cette perception.

Des contraintes de temps peuvent, en effet, empêcher les employeurs de procéder à un examen rationnel des besoins en langues étrangères et en communication. Certains pensent que les avantages d'un audit linguistique ne seraient pas suffisants pour justifier les investissements en temps et en argent. D'autres passent à l'action, mais trop tard. L'audit linguistique est la première étape vers la solution d'un problème. Fondamentalement, il s'agit d'un diagnostic des capacités d'une entreprise en langues étrangères et en communication par rapport à ses besoins réels sur le marché.

« L'audit linguistique peut, par la suite, s'inscrire dans un processus de développement des compétences comportant d'autres éléments, tels que la stratégie linguistique et l'offre de formation. La formation, lorsqu'elle est dispensée, vise généralement à combler le fossé entre les ressources en communication de l'entreprise et les besoins réels en compétences linguistiques.

⁶ CEDEFOP INFO, n° 3, 1999, *Que fait-on de mieux en langues pour les entreprises ? Réponse : l'audit linguistique* [en ligne].

Disponible sur : <<http://www2.trainingvillage.gr/download/Cinfo/Cinfo399/C39T3FR.html>> (consulté le 15 septembre 2005).

Cependant, l'audit linguistique peut également cibler certains employés ou profils d'emploi spécifiques et permettre de conclure, par exemple, qu'il est parfois préférable de recruter un traducteur que de développer une politique de formation en langues. Seules les caractéristiques propres à chaque entreprise permettent de déterminer la meilleure suite à donner à l'audit »⁷.

Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'examiner de manière approfondie comment faciliter l'accès de leurs salariés à l'apprentissage des langues étrangères (par exemple, en partenariat avec d'autres entreprises, par des réseaux d'apprentissage et des échanges de compétences, et en coopération avec des services d'orientation). Des audits langagiers périodiques permettent aux employeurs de s'assurer qu'ils disposent de tout l'éventail des compétences langagières nécessaires à la prospérité de leur entreprise sur des marchés de plus en plus compétitifs, en ce qui concerne tant les langues de travail au sein de la société que les langues utilisées lors des contacts extérieurs.

Les premiers résultats d'audits régionaux réalisés dans le cadre du programme *Leonardo da Vinci*, qui ont depuis lors été corroborés par d'autres études, ont révélé que les entreprises dans lesquelles une attention insuffisante était accordée aux compétences en langues étrangères étaient souvent perdantes en matière de compétitivité. Dans ce contexte, il convient de considérer les besoins langagiers non pas en vase clos, mais en tant qu'élément de la stratégie globale de l'entreprise. Comme en ont conclu les participants du séminaire *Leonardo da Vinci* consacré à la compétitivité qui s'est tenu en 1998, « l'audit n'est pas un produit qui est vendu, mais un ensemble d'avantages destinés à promouvoir les ventes »⁸.

De tout ceci, il faut retenir deux éléments : l'anglais constitue aujourd'hui un prérequis incontournable mais il ne saurait être suffisant dans un certain nombre de circonstances (dans l'Eurégio par exemple, l'allemand et le néerlandais sont aussi des vecteurs de communication essentiels pour les PME). L'organisation des audits langagiers pour les entreprises est une nécessité, permettant de préciser les besoins langagiers dans une vision stratégique globale.

⁷ CEDEFOP INFO, n° 3, 1999, *Que fait-on de mieux en langues pour les entreprises ?*

Réponse : *l'audit linguistique* [en ligne].

Disponible sur : <<http://www2.trainingvillage.gr/download/Cinfo/Cinfo399/C39T3FR.html>> (consulté le 15 septembre 2005).

⁸ (Ibid.)

1.1.2 En matière de compétences

AU NIVEAU NATIONAL

Comme nous venons de l'expliquer, les entreprises ont besoin de travailleurs maîtrisant les langues étrangères afin de se positionner de manière avantageuse face à la concurrence dans une économie de marché.

Quels sont les besoins des entreprises ?

Des enquêtes ont été réalisées au niveau national sur les besoins et attentes des entreprises en termes de compétences en langues. Il s'agit d'enquêtes disparates ne fournissant pas une vue globale, ni une image exhaustive de la réalité de la demande des entreprises en compétences langagières. D'un point de vue méthodologique, nombre d'entre elles proposent un questionnaire fermé dont les limites sont bien connues. Il ne faut pas négliger la difficulté inhérente au fait de procéder par questionnaires écrits : les taux de réponses sont souvent faibles et donc d'interprétation délicate. La démarche de l'entretien est certes mieux adaptée mais beaucoup plus exigeante et consommatrice de temps. Comme dans toute étude de ce genre, il existe des décalages entre les discours des interviewés et les pratiques réelles.

Nous relevons les résultats de quatre d'entre elles menées en 2003-2004. Selon le dossier de la **Libre Belgique**⁹ en 2003 : le niveau général des langues ne s'est pas vraiment amélioré. Première constatation : les opposés semblent avoir tendance à s'éloigner de plus en plus. Deuxième constatation : l'évolution n'est pas la même dans les trois régions. Côté francophone, l'intérêt pour la maîtrise des langues augmente. Troisièmement, les situations divergent selon les fonctions occupées.

Dans le dernier rapport du **Cefora**,¹⁰ les langues restent une des causes de la difficulté à pourvoir certaines fonctions mais ce motif reste valable surtout à Bruxelles et dans les secteurs administratif et commercial. Ailleurs, par contre, il a plutôt tendance à s'effacer devant d'autres raisons comme l'expérience ou le niveau de formation. Il est plus exact de dire que les exigences des employeurs se précisent plutôt que d'augmenter. Les demandes formulées sont de plus en plus pointues. Les formations doivent répondre à des besoins précis par des modules de perfectionnement.

Outre l'usage de la seconde langue nationale (le français pour les néerlandophones et le néerlandais pour les francophones), l'anglais fait une percée de plus en plus remarquée.

⁹ BAUS, Monique, "Parlez-vous business ?" dans Les langues, parlons-en !, enquête de la Libre Belgique parue du 7 janvier au 18 janvier 2003 inclus. Source : Interviews de Bart VAN HOOREWEGHE, responsable de projets et de formations au CEFORA et d'Anne BERBEN de BRUXELLES-FORMATION. Consultable sur le site de la Libre Belgique
<http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=90&art_id=98869>.

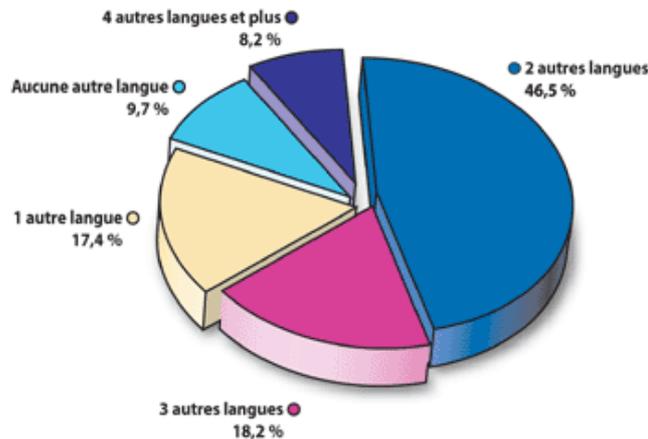
¹⁰ CEFORA, *Fonctions critiques (pour ouvriers et employés), Enquête menée en collaboration avec les entreprises de travail intérimaire* [en ligne], juin 2004. Disponible sur :
<http://www.cefora.be/module/module_page/images/pdf/CEFFEDFR.PDF> (consulté le 12 octobre 2005)

En septembre 2003, **Références**¹¹ lançait une grande enquête sur la pratique des langues en milieu professionnel. 7.530 personnes ont répondu. L'enquête sur l'usage des langues était organisée en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain et le CCL centre de langues. 38 % des sondés sont employés (y compris le secteur public) et 40% sont cadres (y compris le secteur public). Les indépendants, professions libérales et enseignants, représentent chacun 4 à 7% de l'échantillon et les ouvriers sont très peu représentés. 60% et 20% des sondés travaillent respectivement dans les secteurs privé et public. Les 20% restants sont dans l'enseignement ou exercent une profession indépendante ou libérale. Près de 70% se situent dans la région bruxelloise et le Brabant wallon, les 30% restants sont localisés principalement, et par ordre décroissant, dans les provinces de Liège, du Hainaut, du Brabant flamand et de Namur.

Utilisation des langues sur le plan professionnel et privé:

82% des sondés utilisent le français comme première langue au travail. Autrement dit, la première langue utilisée en milieu professionnel n'est pas le français pour deux personnes sur dix.

Seule une personne sur dix n'utilise aucune langue étrangère à son travail. Près des $\frac{3}{4}$ des sondés en utilisent au minimum deux. Deux langues pour la moitié et trois voire quatre ou plus pour le quart restant.



L'anglais est la première langue étrangère professionnelle pour un peu plus de la moitié des sondés. Le néerlandais suit l'anglais avec un décalage de l'ordre de 10%, soit un score un peu supérieur à 40% d'utilisateurs en tant que première langue étrangère.

En prenant en considération les quatre premières langues étrangères utilisées en milieu professionnel, nous observons l'apparition significative d'autres langues telles que: l'allemand, l'espagnol et l'italien.

¹¹ REFERENCES, *Résultats enquête langues 2003* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.references.be/scripts/indexpage.asp?headingID=5127> (consulté le 15 novembre 2005)

Pour la septième fois consécutive, **Federgon Interim** et le **Cefora** (Centre de formation de la Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés) ont réalisé conjointement une étude portant sur les fonctions critiques. Ce travail a été réalisé dans le courant des mois de janvier à février 2004, sous la forme d'une enquête électronique adressée aux consultants en intérim : 485 questionnaires ont été remplis et renvoyés en ligne, ce qui représente un taux de réponse de 51 %.

Il en ressort que les «besoins en matière de développement des compétences et aussi en matière d'amélioration de la connaissance des langues restent donc bien présents»¹². En Wallonie, pour les employés, la connaissance insuffisante des langues est un élément explicatif des carences plus élevé qu'à Bruxelles. Les formations en langues pour employés et les stages linguistiques pour demandeurs d'emploi visent à remédier aux problèmes spécifiques de recrutement en Wallonie et à Bruxelles.

L'usage des langues étrangères dans l'entreprise est donc partiellement émergent, partiellement déterminé par l'appartenance linguistique des dirigeants et des cadres supérieurs, les stratégies de formation en langues étrangères mises en oeuvre au sein même de l'entreprise, les usages en langues étrangères au sein des organes officiels, dans les réunions, les rapports, les documents écrits. On peut dire que les besoins des entreprises en personnel bilingue et multilingue peuvent provenir des nécessités sociales et politiques propres à l'entreprise aussi bien que des nécessités plus spécifiquement économiques.

De tout ceci, il apparaît d'une part que la maîtrise de deux langues minimum s'avère indispensable pour le travailleur afin de répondre aux exigences actuelles et surtout futures du marché. D'autre part, les exigences des employeurs varient selon une série de critères propres à chaque entreprise.

¹² CEFORA, *Fonctions critiques (pour ouvriers et employés), Enquête menée en collaboration avec les entreprises de travail intérimaire* [en ligne], juin 2004. Disponible sur : http://www.cefora.be/module/module_page/images/pdf/CEFFEDFR.PDF (consulté le 12 octobre 2005)

1.1.3 En matière de compétences

AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET PROVINCIAL

L'étude de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE)¹³, parue en octobre 2004 sur les entreprises et les langues, se fonde sur une enquête menée, par courrier du 15 juillet au 23 août 2004, auprès de 600 dirigeants de sociétés établies en Province de Liège. Ce panel est constitué des membres de l' UWE situés en Province de Liège. Il est complété par des contacts avec le Club Liégeois des Exportateurs, l'Agence Wallonne à l'Exportation et la société Accent Langues. Autre partenaire, HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège, a été associée à l'élaboration du questionnaire. Au total, 178 réponses ont pu être validées. L'encodage et le traitement des données ont été réalisés par l'UWE.

Il ressort de cette étude que 20 % des entreprises ne trouvent pas sur le marché de l'emploi les candidats multilingues qu'elles recherchent. D'autre part, toutes tailles et tous secteurs confondus, l'anglais est la compétence langagière la plus recherchée, suivi par le néerlandais et l'allemand. Mais le néerlandais est la première langue utilisée dans les entreprises de moins de dix personnes. C'est aussi la première langue employée dans le secteur de la construction.

« Quant au niveau linguistique recherché, les exigences sont très fortes pour les trois langues germaniques : anglais, néerlandais et allemand. La majorité des entreprises recherchent en effet des personnes quasi bilingues »¹⁴.

Au niveau du marché de l'emploi, les entreprises sont satisfaites à 80 %, mais 20 % disent avoir des emplois non pourvus en raison de lacunes linguistiques. Pour remédier à ce problème, les ¾ des entreprises recourent à des formations en langue pour leur personnel : soit des formations « maison », soit données en-dehors de l'entreprise mais remboursées. Les cours en groupe ont fortement la cote.

L'enquête de l'UWE montre que la maîtrise des langues en région liégeoise, même au sortir de l'enseignement secondaire ou supérieur, y compris universitaire (à l'exception des sections spécialisées), n'est pas suffisante. L'offre de formation est très riche et diversifiée mais parfois à tel point que les critères de choix d'un type de formation par rapport à un autre sont flous, voire inexistantes.

¹³ DEMBOUR Madeleine et WERTZ Eric Dossier "Les entreprises et les langues" dans *Dynamisme wallon*, Wavre, n°177, octobre 2004, p. 18-43.

¹⁴ Id. p. 20.

L'UWE, l'Awex, Accent Langues et le Forem ont mené une seconde enquête¹⁵ au printemps 2005, étendue à toute la Wallonie. Au total 632 réponses ont pu être validées. L'encodage et le traitement des données ont été réalisés par Accent Langues.

Les résultats issus de cette nouvelle enquête confirment les conclusions de l'enquête précédente : le multilinguisme est une donnée incontournable pour les entreprises wallonnes. 14 % des entreprises déclarent avoir des emplois non pourvus en raison de lacunes linguistiques (au lieu de 20% en 2004).

L'anglais et le néerlandais sont donc les langues les plus recherchées, tous secteurs et confondus. Dans l'industrie et les entreprises de plus de 50 personnes, l'anglais est le plus demandé. Dans les PME de moins de 50 personnes et dans les secteurs des services et de la construction, le néerlandais est dominant.

Cette enquête souligne également la difficulté de trouver la motivation pour apprendre une langue en-dehors de cours bien structurés. Les jeunes qui arrivent actuellement sur le marché de l'emploi sont conscients de la nécessité de parler d'autres langues mais ne le font pas. Il s'agit donc de trouver des solutions afin d'augmenter la motivation des apprenants.

Il est important de noter que, d'une part, ces enquêtes ne comportent que des questions fermées qui induisent fortement les réponses. D'une autre, elles n'interrogent pas sur l'implication des entreprises dans la définition de leurs besoins en compétences langagières et leur volonté d'y répondre : que sont-elles prêtes à consacrer comme temps à la formation en langues de leurs travailleurs ? En effet, la gestion du temps est un élément crucial dans la gestion d'une entreprise et plus encore d'une PME. La question mérite d'être posée afin d'obtenir une image correspondant mieux à la réalité de « terrain ».

En conclusion, les entreprises de la Province de Liège regrettent un manque de compétences langagières de leurs travailleurs. La situation géographique de Liège dans l'Eurégio devrait inciter chaque travailleur à pouvoir communiquer de manière fonctionnelle dans une langue étrangère.

¹⁵ DEMBOUR Madeleine et WERTZ Eric Dossier "Les entreprises et les langues" dans *Dynamisme wallon*, Wavre, n° 188, octobre 2005, p. 28-46.

Complémentaire au niveau **eurégional**, une enquête empirique¹⁶ en vue d'analyser le marché de la qualification et de l'emploi a été menée dans le cadre d'Interreg II, co-financée par l'Union Européenne. Voici la synthèse des résultats de cette enquête selon les entités constituant l'Euregio Meuse Rhin.

Résultats pour la Communauté Germanophone

La Communauté Germanophone est la seule entité où la première langue étrangère n'est pas l'anglais, mais le français. L'allemand occupe la deuxième position. L'anglais occupe la troisième position et n'est maîtrisé que de manière incomplète en comparaison des connaissances avec les autres entités. Le néerlandais occupe la quatrième position. Sur ce plan, il y a un déficit, voire une barrière linguistique dans la relation avec la Flandre et les Pays-Bas pourtant très proches.

Résultats pour la Province du Limbourg belge

La première langue étrangère est l'anglais, qui est aussi bien maîtrisé. A l'inverse, on constate un déficit pour les deux autres langues : l'allemand atteint un niveau encore inférieur au français. La barrière linguistique envers les germanophones est sensiblement plus importante que pour les élèves de la Province du Limbourg néerlandais.

Résultats pour la Province de Liège

La première langue étrangère est l'anglais, qui est cependant moins bien maîtrisé que dans les autres entités de l'Euregio (à l'exception de la Communauté Germanophone). On constate un déficit très net pour les deux autres langues, l'allemand obtenant les moins bons résultats. Mais la deuxième langue nationale est également trop peu maîtrisée. De ce fait, il existe une barrière linguistique avec chaque communauté voisine : la Communauté Germanophone, la région d'Aix-la-Chapelle, la Flandre et les Pays-Bas.

Résultats pour la région d'Aix-la-Chapelle

La première langue étrangère est l'anglais, qui est bien maîtrisé. A l'inverse, le déficit est important pour les langues des deux pays voisins, puisque tant le néerlandais que le français enregistrent de faibles résultats.

Résultats pour la Province du Limbourg néerlandais

La première langue étrangère est l'anglais, qui est bien maîtrisé. L'allemand atteint encore de bons résultats chez les élèves du Limbourg néerlandais, hormis pour « allemand écrit ». Mais la connaissance du français laisse à désirer.

¹⁶ GANSER, Jacques., *Enquête empirique en vue d'analyser le marché de la qualification et de l'emploi dans l'Eurégio Meuse-Rhin*, Eupen : Ministère de la Communauté germanophone, 2002, 84 p.

En conclusion, la conscience de la nécessité des compétences langagières est présente. Excepté dans la Communauté Germanophone, toutes les autres entités maîtrisent l'anglais en deuxième langue tandis que les langues du voisin sont peu ou pas du tout parlées.

Ainsi, l'absence de compétences langagières constitue un obstacle évident à la mobilité professionnelle transfrontalière dans l'Eurégio Meuse-Rhin, précisément dans le domaine de la formation professionnelle et continuée. Les résultats de cette enquête démontrent tant la nécessité d'une coopération eurégionale que le besoin de compétences eurégionales.

Dans sa résolution du 7/10/02¹⁷, le Conseil eurégional soulignait déjà que « l'Eurégio Meuse-Rhin, par sa composition et sa situation, est l'endroit par excellence où l'apprentissage de l'allemand, du français et du néerlandais devrait être particulièrement encouragé ». Alors que l'on constate que, partout, l'anglais est la seule langue plus ou moins bien parlée et comprise.

¹⁷ EUREGIO MEUSE-RHIN, *Stratégie eurégionale des langues* [en ligne], 07/10/2002. Disponible sur : <http://www.euregio-mr.org/emr_site/site_fr/initiativen_entries/sprachenstrategie.php> (consulté le 15 novembre 2005)

1.1.4 En conclusion

Un travailleur compétent en langue est celui qui parvient à communiquer au moyen de la langue qu'il pratique. La langue est au service de la communication. La compétence communicative couvre de nombreuses sous-compétences : linguistique, grammaticale, sociolinguistique, discursive, textuelle, référentielle, encyclopédique, situationnelle, sociale, ethnique, sociologique, culturelle, stratégique¹⁸. Cela signifie que pour communiquer en langue étrangère, il faut donc plus qu'une simple connaissance de la langue. De plus, cette connaissance de la langue ne doit pas être figée. Celle-ci doit être au service de la communication. Il ne suffit pas d'apprendre à parler une langue étrangère, il faut apprendre à communiquer dans une langue étrangère.

Pourquoi le travailleur doit-il se former en langue ?

Le travailleur d'aujourd'hui, et encore plus celui de demain, doit se former en langue s'il veut augmenter ses chances de se faire embaucher.

Selon une **recherche** effectuée par Emmanuelle Dardenne et Alain Eraly¹⁹, soutenue par la Communauté française de Belgique, portant sur l'usage de la langue française dans les grandes entreprises en Belgique, il apparaît que « toutes les entreprises reconnaissent que leurs exigences linguistiques se sont renforcées ces dernières années, par quoi elles n'impliquent pas – ou pas majoritairement – un nombre croissant de langues demandées, mais une plus grande rigueur dans l'exclusion des candidats unilingues et une extension de ces exigences, sinon à l'ensemble du personnel, en tout cas à l'ensemble des cadres ».

Bien sûr, ce déficit linguistique est susceptible d'être compensé par d'autres facteurs tels la technique, l'expérience, les diplômes... Il s'avère donc nécessaire de généraliser la connaissance des langues étrangères afin de mieux préparer les écoliers et les étudiants francophones à l'univers professionnel.

La détermination de la langue par le marché n'est pas nécessairement homogène: elle n'affecte pas semblablement tous les secteurs et, au sein de l'entreprise, toutes les fonctions. Celle de la recherche et du développement, par exemple, est moins soumise à la langue du marché que les fonctions de vente et de marketing. Il importe donc de distinguer les différentes fonctions constitutives de l'entreprise.

Cependant, comme nous l'avons déjà énoncé ci-avant : dans l'analyse de la demande internationale, d'une part tous les travailleurs ou futurs travailleurs n'ont pas besoin de langue étrangère. En tout cas, tous n'en ont pas besoin au même degré et avec les mêmes capacités (compréhension/production, oralité/écriture). Il est donc nécessaire de distinguer le niveau de connaissance de communication en langue étrangère requis selon la fonction que le travailleur occupe ou sera amené à occuper. Ceci rejoint les critères déterminants la pertinence d'effectuer un audit linguistique.

¹⁸ DEFAYS, Jean-Marc, *Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage*, Mardaga, Sprimont 2003, p. 160-161.

¹⁹ DARDENNE, Emmanuelle et ERALY Alain, "L'usage du français dans les grandes entreprises : une étude en Belgique francophone", dans *Français et société*, Bruxelles, n°8, 1995, 56 p.

D'autre part, cette connaissance en langue étrangère est également tributaire de la stratégie de développement que l'entreprise poursuit à l'étranger. Plus une entreprise sera amenée à exporter sur des marchés diversifiés, plus le niveau de communication de ses cadres devra être riche et diversifié. En conséquence, selon la fonction envisagée au sein de l'entreprise et les caractéristiques spécifiques de celle-ci, les exigences en compétences langagières seront de niveaux différents.

En conclusion, ces aspects devront être intégrés dans le plan d'actions au niveau de l'augmentation de la motivation des entreprises à utiliser moins et donc à faire maîtriser moins les langues internationales et voisines.

1.2 L'état des lieux en matière d'offre

Pour répondre à l'ouverture de la Belgique à l'international, des actions en matière d'amélioration des compétences langagières sont nécessaires dans le cadre de plans d'actions aux niveaux gouvernemental, régional, communautaire et local.

Dans cet état des lieux en matière d'offre formative, nous passerons en revue les actions significatives réalisées dans le cadre de cette volonté d'amélioration aux différents niveaux. De multiples initiatives, publiques ou privées, isolées ou généralisées ont été mises en œuvre. Il est malaisé d'établir une cartographie exhaustive de l'état des lieux. Ce travail n'en sera que les prémices, fournissant un premier relevé, fondations d'un travail sans cesse à compléter et à mettre à jour.

- International :
 - Une étude récente (2005) relative à la situation de la Belgique et plus particulièrement de la Communauté française, en regard de la situation européenne.
 - Les soutiens européens au développement des compétences langagières, avec des exemples de projets associés et des actions complémentaires ont été développés pour soutenir les actions d'amélioration dans les différents pays.

- Belgique francophone :
 - Les décrets relatifs à l'apprentissage des langues et leurs applications dans le cadre de la formation initiale
 - Une étude concernant les conditions d'enseignement des langues au niveau primaire
 - L'état des lieux de la formation continuée en langues
 - Les soutiens belges au développement des compétences langagières, dont les plans du Gouvernement wallon et du Gouvernement conjoint Région wallonne et Communauté française décrivant des actions prioritaires. Les volets relatifs aux langues y sont décrits

- Provincial :
 - Un groupe de travail eurégional a réalisé une enquête auprès de toutes les écoles primaires et secondaires sur l'apprentissage des langues et les échanges linguistiques dans les différentes provinces concernées, dont le territoire de la Province de Liège.
 - L'offre de formation au niveau du territoire provincial doit être caractérisée, avec ses spécificités

- Organismes étrangers de promotion des langues :
 - 3 exemples d'organismes étrangers (Pays-Bas, Allemagne et Angleterre) organisent et financent des actions de promotion de leurs langues officielles respectives

1.2.1 Au niveau international

Dans l'introduction au plan d'action européen 2004 – 2006 concernant la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique²⁰, Viviane Reding, membre de la Commission européenne, responsable de l'éducation et de la culture, met en avant les efforts à réaliser dans le cadre de la promotion de l'apprentissage des langues, en Communauté européenne. Ainsi, des efforts devront être consentis pour :

- veiller à ce que chaque citoyen puisse parler deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle
- améliorer la qualité de l'enseignement des langues étrangères, de l'école maternelle à l'éducation des adultes
- créer un environnement plus favorable à l'apprentissage des langues dans une Europe mettant pleinement à profit sa richesse linguistique

CHIFFRES CLES DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN EUROPE

Une étude européenne²¹, publiée en 2005, analyse 37 indicateurs dans les différents pays européens, organisés en quatre thèmes.

Diversité linguistique au sein des écoles

- 8 % des élèves de 15 ans affirment parler à la maison une langue différente de la langue d'enseignement, dans une fourchette allant de 0,7 % au Royaume-Uni à 34 % en Communauté flamande.

La Communauté française se situe à 9 %, ce qui est dans la moyenne européenne mais pour une part largement inférieure à la Communauté flamande pour une situation semblable quant à la diversité des langues officielles et les spécificités géographiques.

- Des mesures de soutien linguistique sont mises en place pour les élèves allophones immigrants dans presque tous les pays, dont la Belgique.

²⁰ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, plan d'action 2004 – 2006, juillet 2003 [en ligne].* Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_fr.pdf> (consulté le 23 juin 2005)

²¹ EURYDICE, *Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe, 2005 [en ligne].* Disponible sur : <<http://www.eurydice.org/Documents/KDLANG/2005/FR/FrameSet.htm>> (consulté le 23 juin 2005)

La place des langues étrangères dans les programmes d'études

- *L'enseignement obligatoire d'une langue étrangère débute de plus en plus tôt. Il est imposé dans presque tous les pays dès le niveau primaire. Parfois, cette obligation débute en première année.*

En Communauté française²², l'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire dès la 5^{ème} primaire et de plus en plus d'écoles organisent l'immersion dès la maternelle.

- *La majorité des élèves a la possibilité d'apprendre deux langues étrangères au moins au cours de la scolarité obligatoire. Dans une vingtaine de pays, cet apprentissage est obligatoire durant une année scolaire au moins.*

En Communauté française, aucune seconde langue étrangère n'est prévue en primaire et, au premier degré du secondaire, il est même interdit de suivre plus d'un cours de langue moderne autre que le français. Au deuxième degré, cette interdiction est levée et l'étudiant peut suivre un cours de seconde langue étrangère. En année d'accueil et en deuxième année professionnelle, le cours de langues moderne I n'est pas obligatoire. Il est donc possible de suivre une scolarité sans apprendre de seconde langue étrangère.

- *La part moyenne du temps d'enseignement à consacrer aux langues étrangères comme matière obligatoire varie de 9 % à 34 %.*

En Belgique francophone, les parts respectives sont de 2,4 % en primaire et de 14,3 % en secondaire.

Diversité des langues enseignées

- *L'enseignement de l'anglais est en progression constante et domine quasiment partout.*

En Belgique, le choix de la langue moderne I est conditionné par l'endroit où l'on se trouve. En Communauté française, le choix est ouvert à l'anglais, au néerlandais et à l'allemand. Par contre, en région Bruxelles – Capitale, le néerlandais est imposé.

- *L'allemand et le français sont les deuxièmes langues les plus enseignées en Europe.*

En Belgique francophone, la deuxième langue la plus enseignée est le néerlandais et non l'allemand, comme dans la majorité des pays européens.

²² Décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

La formation initiale des enseignants et leur profil de qualifications

- *Les professeurs de langues sont souvent des généralistes au primaire et des spécialistes au secondaire.*

En Belgique, au niveau primaire, l'apprentissage des langues étrangères est souvent confié à des instituteurs primaires ou à des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur. Au niveau secondaire, l'enseignement est essentiellement dispensé par des spécialistes qui, selon le pays, sont qualifiés pour enseigner soit les langues étrangères uniquement, soit deux matières dont une langue étrangère.

- *En général, la formation initiale des enseignants spécialistes ou semi-spécialistes dure 4 ou 5 ans.*

Dans l'étude Eurydice, la durée de la formation initiale en Belgique francophone est située à 3 ans.

- *Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, des recommandations relatives à un séjour dans un pays de la langue à enseigner sont rares en Europe. Seuls le Luxembourg et l'Ecosse formulent des recommandations relatives à un ou plusieurs séjours dans un pays de la langue que les futurs professeurs auront à enseigner.*
- *Plus de 60 % des cours de formation continue, financés dans le cadre du programme européen Socrates (Comenius), sont donnés en anglais. 70 % de ces cours devraient être des cours de langues et, plus particulièrement, des cours visant à améliorer les compétences didactiques des enseignants de langues étrangères. Les autres langues les plus utilisées sont le français, l'allemand et l'espagnol.*

Afin d'améliorer le positionnement de la Belgique francophone dans la problématique de l'apprentissage des langues, des actions sont proposées dans le plan d'action proposé dans la partie 2 (Axe : Améliorer l'offre de formation).

SOUTIENS EUROPEENS AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN LANGUES

Les programmes européens proposés pour 2004 – 2006, traitant notamment du domaine des langues, sont présentés ci-après. Les financements sont importants et recouvrent d'autres actions que celles relatives à l'apprentissage des langues. Ces parties ne seront pas développées ici. Pour plus d'informations, le site Internet ou la cellule européenne du pays²³ sont les sources d'informations majeures dans ce cadre.

PROGRAMMES SOCRATES II

Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation

Objectifs et priorités du programme général

En contribuant à la création d'un espace européen de coopération dans lequel « l'éducation tout au long de la vie » pourrait prendre toute sa place, le programme entend favoriser « l'exercice actif de la citoyenneté » et « la capacité d'insertion professionnelle ».

Quatre objectifs principaux sont fixés au programme, dont deux sont plus particulièrement applicables à l'apprentissage des langues :

- améliorer la connaissance des langues de l'Union européenne, en particulier les moins répandues et les moins enseignées,
- promouvoir la coopération et la mobilité, ce qui peut se traduire par des échanges entre établissements d'enseignement, par le développement de l'enseignement ouvert et à distance ou encore une meilleure reconnaissance des diplômes et des périodes d'études.

Accès au programme

- Elèves, étudiants et tous les apprenants,
- Personnels participant à l'enseignement et à la formation,
- Etablissements d'enseignement et de formation,
- Personnes et instances responsables des politiques d'éducation au niveau local, régional et national.

²³ PORTAIL DE L'UNION EUROPEENNE *Socrates National Agencies : list by country* [en ligne] Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/nat-est_en.html> (consulté le 2 septembre 2005)

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE : *Structure de l'agence nationale* [en ligne] Disponible sur : <<http://www.cfwb.be/socrates/socrates.html>> (consulté le 2 septembre 2005)

L'accès au programme SOCRATES II est également ouvert aux organismes privés et publics qui coopèrent avec les établissements d'enseignement : collectivités locales, associations, entreprises, organismes professionnels, chambres de commerce et d'industrie, partenaires sociaux, centres et organismes de recherche.

Les mesures²⁴

Huit actions structurent le programme, organisé en : enseignement scolaire, enseignement supérieur, éducation des adultes et autres parcours éducatifs, enseignement et apprentissage des langues, enseignement ouvert et à distance - technologie de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation, observation et innovation, actions conjointes et mesures d'accompagnement.

Action 1 : COMENIUS, enseignement scolaire

Partenariats scolaires, formation initiale et continue du personnel participant à l'enseignement scolaire, réseaux ayant trait aux partenariats scolaires et à la formation du personnel participant à l'enseignement scolaire.

Action 2 : ERASMUS, enseignement supérieur

Coopération interuniversitaire européenne, mobilité des étudiants et des professeurs d'université, réseaux thématiques

Action 3 : GRUNTVIG, éducation des adultes et autres parcours éducatifs

Acquisition de compétences ou des connaissances complémentaires.

Action 4 : LINGUA, enseignement et apprentissage des langues

Cette action complète les mesures soutenant l'apprentissage des langues qui sont mises en œuvre dans d'autres actions du programme.

Action 5 : MINERVA, enseignement ouvert et à distance - technologie de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation

Projets de conception et d'expérimentation de méthodes ou de modules nouveaux pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'enseignement ouvert et à distance (EOD).

Action 6 : OBSERVATION ET INNOVATION

Amélioration de la connaissance des systèmes éducatifs, production d'innovations pédagogiques.

²⁴ Un résumé des 8 actions vous est fourni en annexe 2

LE PROGRAMME LEONARDO DA VINCI

Programme d'action communautaire dans le domaine de la formation professionnelle.

Objectifs

- Renforcer les aptitudes et les compétences des personnes et surtout des jeunes suivant une première formation professionnelle, quel que soit leur niveau, en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles ;
- Améliorer la qualité de (et l'accès à) la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie ;
- Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Accès au programme

L'ensemble des organismes publics ou privés intervenant dans les actions de formation professionnelle ont accès au programme. Les personnes physiques n'ont donc pas la possibilité de présenter des propositions.

Les mesures

Sept types de mesures sont possibles : Mobilité - Projets pilotes transnationaux - Actions thématiques - Projets pilotes transnationaux visant à développer les compétences linguistiques et culturelles - Développement de réseaux transnationaux - Elaboration et diffusion d'outils de référence - Actions conjointes avec les programmes communautaires.

INTERREG

Interreg III est l'initiative communautaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne pour la période 2000-2006.

Objectif

L'objectif de la nouvelle phase d'INTERREG est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire. Une attention particulière est accordée à l'implication des régions ultrapériphériques et des régions situées aux frontières externes de l'Union avec des pays candidats à l'adhésion.

Accès au programme

Les organismes autorisés à remettre un projet sont :

- les collectivités publiques,
- les personnes morales de droit public et privé,
- les "Personenhandelsgesellschaften" (droit allemand),
- les personnes physiques qui gèrent une entreprise.

Les mesures

Interreg III est composé de trois volets.

- *La coopération transfrontalière* entre zones contiguës vise à développer des centres économiques et sociaux transfrontaliers en mettant en œuvre des stratégies communes de développement.
- *La coopération transnationale* entre autorités nationales, régionales et locales vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union grâce à la formation de grands groupes de régions européennes.
- *La coopération interrégionale* vise à améliorer l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'informations et un partage d'expériences (mise en réseau).

Le programme INTERREG III est organisé autour de cinq priorités thématiques subdivisées en 12 mesures. La quatrième priorité, intitulée « Développement et valorisation des ressources humaines », traite de l'offre de services et de la formation.

Mesure 4.2 - Enseignement et formation professionnelle²⁵

Dans ce cadre, le soutien porte sur les thématiques suivantes :

- Structures de coopération dans le domaine de la formation et du placement
- Connaissances des langues étrangères et connaissance du contexte professionnel dans les régions voisines
- Reconnaissance de diplômes
- Collaboration entre les écoles et les entreprises, stimulation de l'ouverture d'esprit aux nouveautés et de l'esprit d'entreprise

Dans cette mesure, 8 projets sont développés au niveau eurégional :

Caro Lingua (Opérateur francophone : Communauté française)

Campagne de sensibilisation à la coopération transfrontalière

Campus auto (Partenaire francophone : Forem)

Lancement de nouvelles activités de formations, de recherche et de développement destinées au développement du secteur automobile régional.

Synergien in der Fleischerausbildung (Partenaire : ZAWM Eupen)

Réponse transfrontalière aux nouveaux développements en matière de formation des bouchers et des charcutiers ainsi que des vendeurs de viande et des préparateurs de plats finis.

Euregio-certificaat Sociaal Werk (Partenaires francophones : HEMES, Haute Ecole Charlemagne)

Elaboration d'un programme commun qui intègre les aspects eurégionaux dans le programme de formation portant sur le domaine du « travail social » ;

Duaal Masterprogramma ICT (Partenaire francophone : /)

Elaboration d'un nouveau cursus post-universitaire dans le domaine des TIC, à l'attention des travailleurs des PME et des organismes étatiques et publics de toute l'Eurégio.

Cake (Partenaire : IAWM Eupen)

Accroissement de la mobilité eurégionale des travailleurs du domaine du commerce de détail par la mise sur pied d'un réseau d'information et d'un réseau de formation professionnelle.

²⁵ INTERREG, *Les priorités thématiques* [en ligne]. Disponible sur : www.interregemr.info/site_fr/projekte/prioritaeten.php (consulté le 2 septembre 2005)

Komm (Partenaires : Hautes Ecoles de l' Eurégio)

Organisation d'entretiens en ateliers avec des partenaires issus de domaines divers, intégration d'offres de formation professionnelle axées sur le marché eurégional et présentation de nouveaux modèles de stimulation de la mobilité des étudiants, reconnaissance réciproque des programmes de cours et des diplômés sont les axes majeurs de ce projet.

Proqua (Partenaires : Stichting Eurégio Maas-Rijn et différents établissements d'enseignement et de formation initiale et continue en Eurégio)

Le projet se concentre sur la formation professionnelle et la formation continue.

L'objectif principal du projet est d'intégrer d'une manière durable des modules donnant accès à une qualification eurégionale dans l'offre habituelle de la formation professionnelle et de l'enseignement technique et professionnel relevant des régions partenaires de l'Eurégio.

Ce projet offre aux personnes en formation professionnelle dans l'Eurégio une possibilité de suivre un programme orienté vers la mobilité eurégionale, qui sera sanctionné par une attestation « Compétence Eurégionale Proqua ». Ce document atteste d'une part la maîtrise d'une deuxième langue eurégionale aux niveaux B1 ou B2, d'une compétence interculturelle, et de capacités à rechercher et exploiter les réglementations et législations sociales et fiscales eurégionales et, d'autre part, que le bénéficiaire a effectué un stage professionnel dans une entreprise d'une autre région linguistique.

En outre, cette attestation a pour objectif d'offrir aux employeurs une référence qui les aidera à mieux apprécier les compétences des futurs travailleurs.

L'accord de principe de la conférence des Gouverneurs de l'EMR du 13 décembre 2000 se concrétise donc par la mise en place d'une stratégie visant à faciliter, via l'acquisition de cette compétence eurégionale, la mobilité sur le marché de l'emploi des étudiants et des demandeurs d'emploi en formation professionnelle.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR L'EUROPE

Des financements complémentaires sont prévus pour les prochaines années par l'Europe (Plan d'action 2004-2006²⁶) pour soutenir et développer l'apprentissage précoce, tout au long de la vie, pour développer des méthodologies adaptées et pour élargir l'éventail des langues. En voici les grandes lignes :

Apprentissage des langues tout au long de la vie

- Les personnes bénéficiant d'une bourse de mobilité au titre des programmes Socrates et Leonardo da Vinci ont la possibilité de recevoir un financement en vue de suivre une formation dans la langue du pays d'accueil avant leur départ. Il sera envisagé de la rendre obligatoire à l'avenir dans tous les cas où le bénéficiaire ne parle pas la langue du pays d'accueil.

«Langue maternelle plus deux autres langues» : commencer dès le plus jeune âge

- Des informations concernant les avantages d'un apprentissage précoce des langues et de la diversité linguistique seront diffusées à un public aussi large que possible.
- Une conférence européenne informera les décideurs du secteur de l'éducation des dernières évolutions observées en matière d'apprentissage précoce des langues étrangères, dans le but d'établir un réseau de professionnels dans ce domaine.
- L'action Lingua 2 du programme Socrates financera une série de projets transnationaux visant la création de matériel pédagogique pour l'enseignement de la sensibilisation linguistique et des langues étrangères aux apprenants des écoles primaires et maternelles.
- Les services de la Commission et les agences nationales s'efforceront de stimuler le recours aux assistanats linguistiques, notamment en vue de soutenir l'enseignement des langues au niveau primaire.

Apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire et la formation

- Les projets linguistiques entre établissements scolaires (Comenius 1.2) permettent à des élèves de classes de pays différents de participer à un projet commun. Ces projets aboutissent à des échanges physiques et virtuels entre classes.

²⁶ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006*, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2004, p. 16-28.

- Une étude des compétences linguistiques et interculturelles propres à chaque étape de l'enseignement obligatoire ou de la formation sera réalisée.
- Les services de la Commission et les agences nationales encourageront une utilisation accrue des ressources actuellement disponibles au titre du programme Socrates/Comenius en vue de la création de matériel et de modules de formation visant à promouvoir les approches fondées sur la compréhension multilingue dans le cadre des cours de langue maternelle et de langues étrangères.

Promouvoir l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue

L'action Lingua 2 du programme Socrates financera une série de projets transnationaux pour l'élaboration et la diffusion de nouvelles méthodologies spécifiques d'enseignement de certaines matières par le biais des langues autres que les lingua franca.

- La Commission renforcera le soutien aux écoles souhaitant adopter une approche fondée sur l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue. Notamment, les échanges d'enseignants entre les écoles partenaires seront encouragés.
- Une conférence européenne sera organisée à l'intention des décideurs et des inspecteurs afin de lancer une nouvelle étude relative aux avantages de l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue.
- L'unité européenne Eurydice rassemblera et diffusera des informations concernant la disponibilité des offres d'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue dans les systèmes éducatifs et de formation.

Apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur

- Les cours de préparation linguistique intensive prévus par le programme Socrates sont des cours spécialisés dans les langues moins diffusées et moins enseignées («Modime») des pays participant au programme Socrates, afin d'étudier la langue du pays d'accueil avant le début de leur période d'étude Erasmus. Les services de la Commission et les agences nationales travailleront en étroite collaboration avec les universités afin de trouver des moyens d'encourager les étudiants Erasmus à profiter davantage de ces cours.

Apprentissage des langues chez les adultes

- Un portail Web sera créé sur le serveur Europa et offrira un accès aisé à une série d'informations destinées:
 1. au grand public (par exemple, concernant l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, les langues parlées en Europe, l'intérêt de l'apprentissage des langues);
 2. aux professionnels des langues (par exemple, des sources d'information et des modules de formation en ligne des enseignants).

Apprenants en langues ayant des besoins spéciaux

- Les services de la Commission rassembleront et diffuseront des informations concernant les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues étrangères aux apprenants ayant des besoins spéciaux, en se référant notamment à l'organisation des programmes d'études et des systèmes d'enseignement.

Éventail de langues

- Les États membres devraient fournir des informations adéquates aux parents concernant le choix de la première langue étrangère de leur enfant et la marge laissée par les programmes scolaires pour l'enseignement d'un plus large éventail de langues.

Nous pouvons en déduire que, globalement, la Belgique francophone se situe dans la moyenne européenne.

Des points particuliers peuvent encore être améliorés. Outre le cas particulier de l'immersion, l'apprentissage d'une langue étrangère, dans le cursus scolaire, ne débute qu'à 10 ans. L'anglais se révèle, pour la plupart des autres pays européens, être la langue majoritairement choisie. Ce n'est pas le cas de la Belgique, le néerlandais étant privilégié. La formation initiale et continue des enseignants est aussi à améliorer.

De nombreuses aides sont octroyées par l'Europe dans le cadre de l'apprentissage des langues, dépendantes de la rentrée de dossiers par l'établissement scolaire ou le demandeur. Pour augmenter sa compétence langagière, il faut soit développer des compétences relatives à l'élaboration de dossiers de demande de bourses, soit bénéficier d'une aide extérieure à l'élaboration de celui-ci.

1.2.2 Au niveau de la Belgique francophone

Deux pratiques relatives aux langues cohabitent dans notre système d'enseignement : l'apprentissage des langues dans un cours spécifique et l'immersion, initiée au niveau primaire, qui se voit reconnue dans le décret de 1998. L'enseignement secondaire en immersion est d'ores et déjà en progression certaine. L'enseignement supérieur, quant à lui, voit ses formes d'enseignement de la langue et surtout son ampleur varier selon les orientations spécifiques.

Beaucoup d'autres possibilités d'apprentissage en langues sont appliquées dans le cadre de l'enseignement, grâce aux soutiens européens notamment. Dès l'enseignement primaire, des échanges linguistiques de quelques jours sont possibles. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, l'échange basé sur une durée d'une année est régulièrement pratiqué, le désavantage du coût pouvant être atténué par l'obtention de bourses individuelles, subordonnées à l'établissement et l'agrégation d'un dossier.

COMMUNAUTE FRANÇAISE ²⁷

Les compétences de la Communauté française²⁸

La Communauté française est compétente pour tous les niveaux d'enseignement, fondamental (maternel et primaire), secondaire, spécialisé, supérieur de type court, supérieur de type long, universitaire et de promotion sociale.

Les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire, y compris l'enseignement maternel, en Communauté française, sont :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

²⁷ Une articulation des différentes structures de formation en Belgique francophone est développée en annexe 3.

²⁸ COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *Communauté française : présentation* [en ligne]. Disponible sur : <www.cfwb.be> (consulté le 23 juin 2005).

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Deux situations sont prévues dans le décret du 13 juillet 1998 organisant l'enseignement maternel et primaire ordinaire²⁹ : les écoles pratiquant et ne pratiquant pas l'immersion.

Dans le cadre des **écoles ne pratiquant pas l'immersion**, concernant l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, le minimum horaire comprend deux périodes hebdomadaires en cinquième et sixième primaire. Dans la région wallonne, le choix est ouvert au néerlandais, à l'anglais ou à l'allemand. Cette règle est d'application dans tous les cas, quel que soit le niveau. Ces cours sont assurés par un maître de seconde langue.

Lorsqu'une école ou une implantation d'une école organise **l'apprentissage par immersion**³⁰, celui-ci est intégré dans le projet d'établissement. Le nombre de périodes est variable selon les étapes de la scolarité.

L'élève poursuit au premier degré de l'enseignement secondaire l'étude de la langue moderne commencée dans l'enseignement primaire. S'il veut modifier son choix de langue, il doit demander un avis du Centre Psycho-médico-social et du Conseil d'admission. Les parents seront avertis de la difficulté supplémentaire que ce changement implique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE³¹

Au **premier degré de l'enseignement secondaire**, à l'exception de l'année d'accueil et de la deuxième professionnelle, tout élève est tenu de suivre un cours de langue moderne I à 4 périodes hebdomadaires. Une tendance à introduire des cours de langues complémentaires est à noter dans le choix de certains pouvoirs organisateurs, visant un parcours différencié.

Au **deuxième degré de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique de transition**, il peut suivre en outre un cours de langue moderne II à 4 périodes hebdomadaires.

Au **deuxième degré de l'enseignement secondaire technique de qualification**, la formation commune comprend un cours de langue moderne à raison d'au moins 2 périodes hebdomadaires.

²⁹Décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

³⁰ La liste des écoles primaires et secondaires en immersion en 2005 – 2006 en Province de Liège est disponible en annexe 5.

³¹ Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire.

Au **troisième degré de l'enseignement secondaire général et technique de transition**, tout élève est tenu de suivre au moins un cours de langue moderne à 4 périodes hebdomadaires; ce cours peut être le cours de langue moderne I, de langue moderne II ou de langue moderne III.

Au **troisième degré de l'enseignement secondaire technique de qualification**, pour les options que le Gouvernement détermine, l'horaire comprend **soit** une formation mathématique à raison d'au moins 2 périodes hebdomadaires, **soit** l'apprentissage d'une langue moderne à raison d'au moins 2 périodes hebdomadaires, **soit** les 2.

Au **deuxième et troisième degré de l'enseignement professionnel**, aucune obligation liée à l'apprentissage des langues n'est prévue.

Un quart de l'horaire peut être organisé dans une langue moderne autre que le français, sous forme d'apprentissage **par immersion**. Dans la région de Bruxelles-Capitale, la langue moderne dans laquelle peut être organisée l'immersion est le néerlandais. Dans la Région wallonne, la langue moderne dans laquelle peut être organisée l'immersion est l'anglais, le néerlandais ou l'allemand. Dans une école pratiquant l'apprentissage d'une langue moderne par immersion, celle-ci ne peut être réalisée que dans une seule langue.

Certaines écoles secondaires organisent une **7ème « spéciale langues »**. Il s'agit d'une année d'études que l'on suit après les humanités et qui vise à préparer les étudiants à entamer des études supérieures ou universitaires où les langues occupent une place majeure. En outre, certains étudiants vont suivre une année d'études à l'étranger, organisée à titre personnel ou dans le cadre d'échanges entre écoles. Certaines de ces 7èmes peuvent totaliser jusqu'à 28 heures voire 32 heures de cours de langues modernes par semaine.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le décret dit « de Bologne » modifie l'organisation de l'enseignement supérieur depuis 2004. Pour rappel, il est organisé en trois cycles :

- Le premier cycle (de transition) est de trois ans au moins, et mène au grade de bachelier
- Le deuxième cycle (professionnalisant) est :
 - o de un ou deux ans au moins, et mène au grade académique de master
 - o de trois ans, et mène au grade de médecin vétérinaire
 - o de quatre ans, et mène au grade de médecin et comporte, en général, la présentation d'un mémoire de fin d'année

- Le troisième cycle comporte, d'une part, la formation doctorale, qui conduit à un certificat de formation à la recherche, et d'autre part, la préparation et la soutenance d'une thèse de doctorat, qui conduit au grade académique de docteur

Vu la multiplicité des grades de bacheliers et de masters (à titre d'exemple, dans la catégorie économique, il est répertorié 21 bacheliers de types différents, organisés chacun dans plusieurs réseaux), il est difficile de dégager des lignes claires d'apprentissage des langues. Du bachelier instituteur primaire, dont la grille horaire ne comprend pas de langue étrangère, au bachelier en gestion hôtelière, qui comporte l'apprentissage de trois langues étrangères, pour un total de plus de 500 heures, les disparités sont importantes. Néanmoins, l'apprentissage d'une langue étrangère au premier cycle est imposé dans beaucoup de formations.

La problématique est la même dans les Hautes écoles pour les études de master, le volume horaire n'étant pas imposé, il est variable.

L'Université de Liège, (par l'intermédiaire de l'Institut Supérieur des Langues Vivantes (ISLV), dont les actions sont décrites dans la partie « Autres opérateurs ») organise des cours dans les différentes facultés. Ces cours concernent essentiellement les langues de spécialité. L'anglais est représenté dans toutes les orientations. Les autres langues enseignées sont le néerlandais, l'allemand et l'espagnol. Dans certaines orientations, d'autres langues peuvent être choisies.

DANS QUELLES CONDITIONS LES LANGUES MODERNES SONT-ELLES ENSEIGNÉES ?³²

Cette étude a porté sur une enquête auprès des directeurs des écoles primaires et d'un échantillon de maîtres de langues en Communauté française de Belgique.

- Le premier constat qui peut être dégagé de cette étude est que la moitié (51 %) des maîtres de langues ont pratiqué une langue autre que le français en dehors du système d'enseignement. En effet, un nombre important de ces personnes ont eu au moins une expérience de bilinguisme. Des possibilités d'échanges existent (voir parties financements), il sera encore nécessaire d'augmenter ce pourcentage en intensifiant les accords avec les régions et pays voisins.

³²BLONDIN, Christian et STRAETEN, Marie-Hélène, « *Dans quelles conditions les langues modernes sont-elles enseignées ? Enquête auprès des directeurs des écoles primaires et d'un échantillon de maîtres de langue en Communauté française de Belgique* », Liège, Université de Liège, Service de Pédagogie Expérimentale, 2002.

- Au total pour la Communauté française, 15 % des maîtres de langues ne seraient pas porteurs des titres requis (chiffres donnés par les maîtres eux-mêmes, la proportion est encore plus élevée lorsque l'on interroge les chefs d'établissement – 23 %). La formation initiale de ces maîtres de langues est à 64 % des AESI (agrégés de l'enseignement secondaire inférieur) et à 34 % des instituteurs.
- La formation continue joue un rôle important dans le maintien des compétences langagières des professeurs. Il s'avère qu'il faudrait encore intensifier les possibilités de formation et d'auto-formation.
- Le matériel utilisé pour l'apprentissage des langues est le tableau noir et l'enregistreur. Ordinateur, caméra, Internet télévision, rétroprojecteur ne sont que très peu utilisés. Une explication possible est que le matériel n'est pas ou peu disponible dans les écoles pour l'apprentissage des langues.
- Les difficultés majeures de l'enseignant en langues se situent dans la motivation des élèves pour l'apprentissage d'une seconde langue, ainsi que le nombre de classes auxquelles il est confronté.

Des difficultés existent, explicitées dans cette étude, qui propose également des solutions politiques, institutionnelles, organisationnelles et pédagogiques. Elles ont été prises en compte dans la définition des pistes d'action.

FORMATION CONTINUE

L'offre de formation en langues est basée sur des formules variées et hétérogènes : l'immersion courte ou longue durée, les cours du jour ou du soir, les formations en individuel ou en groupe. De plus, les coûts sont d'une variabilité importante (de la gratuité pour certains publics à plusieurs milliers d'euros pour une semaine en immersion totale, voire plus encore lorsque il y a déplacement à l'étranger)

Selon le profil de l'apprenant, ses budgets, sa disponibilité et le délai disponible, l'offre s'est adaptée et a couvert les différentes contraintes. Malheureusement, celles-ci ne sont pas remplies simultanément, les formations intensives et/ou en immersion restent coûteuses.

LES COURS DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de Promotion sociale propose une gamme très vaste de formations organisées suivant un horaire généralement compatible avec une activité professionnelle. En Communauté française de Belgique, il se caractérise par une approche par capacités, la modularité du système de formation, un mode de valorisation des acquis, y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle.

Avantage du système : cet enseignement offre aux apprenants la possibilité d'acquérir un titre ou un diplôme. En effet, chaque unité réussie est capitalisable et une attestation de réussite est délivrée. Cela signifie que chaque unité est additionnée aux suivantes pour permettre la délivrance d'un titre spécifique à l'enseignement de promotion sociale ou correspondant à un titre de l'enseignement de plein exercice.

En général, les cours sont dispensés à raison de deux soirées par semaines ou en matinée le samedi durant une période plus longue, d'une année par exemple.

Pour être admis dans une formation, il faut avoir au moins 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire ou avoir 16 ans, posséder le niveau déterminé pour suivre la formation choisie. Des exemptions du droit d'inscription sont possibles (par exemple pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du minimex, les personnes handicapées, les étudiants de moins de 18 ans, les personnes inscrites en formation à la demande d'une autorité publique).

Les centres et autres instituts qui les prodiguent sont multiples (dans la plupart des communes bruxelloises et des villes wallonnes).

REGION WALLONNE : LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est une matière communautaire, dont la Communauté française a, pour la région de langue française, transféré l'exercice de la compétence à la Région wallonne.

La Région wallonne exerce ses compétences notamment à travers le FOREM et l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Ces formations s'adressent donc plus particulièrement aux demandeurs d'emploi (pour lesquels elles sont gratuites) et aux travailleurs. Des stages d'immersion linguistique et de travail à l'étranger sont également possibles dans ce cadre, sous réserve d'entrer dans les conditions pour bénéficier des bourses.

Le Forem initie un vaste plan relatif aux langues comprenant des modules d'immersion, de formation intensive et accompagnement. L'IFAPME, quant à lui, offre un vaste choix de formations. Elles couvrent notamment la maîtrise de l'anglais, du néerlandais, de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien..., dont l'apprentissage, basé sur la pratique orale, est orienté à priori vers une utilisation technique et commerciale.

Le FOREM³³

En tant que Service public de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, le FOREM s'adresse à l'ensemble des individus et des entreprises concernés par une question d'emploi et de formation ainsi qu'aux acteurs de ce marché. En 2003, le FOREM s'inscrit dès lors dans la gestion mixte du marché de l'emploi. Cette situation a impliqué de concevoir le rôle de service public davantage en termes de coordination, d'intégration et de partenariat vis-à-vis de multiples opérateurs. A cette fin, trois entités travaillent en étroite collaboration : il s'agit de FOREM Conseil, FOREM Formation et FOREM Support.

FOREM formation organise des formations dans 11 domaines et 15 métiers. Un catalogue de formation à distance est proposé, ainsi que des formations en accès libre. En complément de son offre de formation en langues étrangères, il propose actuellement de nouvelles possibilités dans ce domaine. Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emploi possédant une connaissance linguistique minimum, souhaitant une intervention rapide et intensive, indépendamment des autres aspects techniques de leur qualification ou de leur formation professionnelle.

En voici les caractéristiques :

PROJET FORMAlangues³⁴

Objectifs

- Augmenter le niveau de maîtrise des langues des demandeurs d'emploi
- Elargir l'offre de services de FOREM Formation
- Travailler avec d'autres opérateurs
- Elargir le public visé

Trois types d'offre de formation sont développés pour atteindre ces objectifs. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi possédant une compétence linguistique minimale, correspondant au niveau A2 déterminé selon la grille du cadre européen commun de référence pour les langues.

Trois volets :

a. Immersions linguistiques

- o *Résidentielles* : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais ou allemand, en Région flamande ou germanophone, peut bénéficier d'une bourse de 1000 euros. Il suivra un stage en immersion résidentielle de 2 semaines minimum dans une école ou une université de la région flamande ou germanophone agréée par le FOREM. 40 heures de cours minimum devront être suivies, en lien avec son projet professionnel.

³³ FOREM Site *emploi – formation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.leforem.be>> (consulté le 10 octobre 2005), complété par des contacts avec MM. Vos, Amand, Demaret et Pierre

³⁴ Ce plan vous est présenté de manière plus détaillée en annexe 4

- *Non résidentielles* : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais ou allemand, en Région flamande ou germanophone, suivra un stage en immersion non résidentielle de 60 heures réparties sur 2 semaines. La pratique orale de la langue est favorisée dans un objectif professionnel. Le demandeur d'emploi qui choisit ce type de stage perçoit des indemnités de formation et de déplacement.
- b. Modules intensifs** : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais, anglais ou allemand, en Région wallonne suivra un stage intensif de 40 heures réparties sur 1 à 2 semaines. La pratique orale de la langue est favorisée dans un objectif professionnel. Le demandeur d'emploi qui choisit ce type de stage perçoit des indemnités de formation et de déplacement. Ce module peut déboucher sur une formation de 120 h en lien avec une activité professionnelle.
- c. Conseil et accompagnement en apprentissage des langues étrangères** : Le demandeur d'emploi qui désire connaître son niveau en langues et/ou être accompagné dans son parcours de formation peut bénéficier de 4 niveaux de services :
 - Positionnement (diagnostic avec ou sans prescription d'un parcours de formation)
 - Coaching (parcours de formation en fonction des objectifs professionnels)
 - Produits eLearning et coaching
 - Brevet

L'IFAPME³⁵

C'est par un décret de mars 2003 qu'est né l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME). L'IFAPME est chargé de deux grandes missions. Tout d'abord, il organise en Région wallonne des actions de formations adaptées à la spécificité des indépendants et des PME. Autre mission, l'IFAPME est chargé d'instaurer une structure d'appui de la formation en alternance en Région wallonne. L'IFAPME s'appuie sur un réseau de centres de formation (9 centres répartis sur 14 sites).

L'objectif de l'IFAPME est de proposer dans une multitude de secteurs professionnels, une offre de formations diverses basées sur trois formules :

- L'apprentissage
- La formation de chef d'entreprise
- La formation continue

³⁵ IFAPME, *Nous – La formation continue* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ifapme.be/>> (consulté le 21 septembre 2005)

Les formations couvrent beaucoup de domaines techniques (assistance technique aux métiers) ou complémentaires à l'exercice d'un métier, ce que l'on appelle les formations transversales : gestion, ressources humaines... **Elles sont organisées de manière flexible, éventuellement sur demande, en modules de courte durée, repartis en journée, en soirée ou en week-end.**

Des formations sont également organisées en collaboration avec divers organismes, unions professionnelles, à destination privilégiée de leurs membres, suivant des plannings de formation spécifiques.

Dans le cadre des langues étrangères : les formations IFAPME couvrent notamment la maîtrise de l'anglais, du néerlandais, de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien..., dont l'apprentissage est orienté a priori vers une utilisation technique et commerciale. Les cours sont basés sur la pratique orale, leur objectif étant de permettre aux participants de s'exprimer le plus rapidement possible. Les groupes sont constitués de manière homogène et se répartissent sur 5 niveaux : débutant, faux débutant, base, intermédiaire et intermédiaire fort.

AUTRES OPERATEURS

Les organismes sociaux, asbl...

Les associations communales, culturelles ou à vocation sociale qui organisent des cours de langues sont multiples et variées. Les formations organisées sont souvent gratuites pour des publics ciblés et on y trouve un éventail extrêmement diversifié (des cours pour aînés, pour handicapés, pour femmes... jusqu'au langage des signes, le polonais, le russe, le serbo-croate, l'arabe, le français...).

Les écoles privées

Elles sont par exemple, pour la Province de Liège et pour un cours en anglais débutant, au nombre de 19³⁶, sans compter les centres de formation spécifiques à l'immersion. Elles offrent un panel foisonnant de formations. Les cours sont généralement proposés à la carte (en soirée ou en journée, individuels ou par petits groupes, vocabulaire d'affaires ou plus général, pour adultes ou pour enfants, en immersion ou non...) et souvent intensifs.

Les prix pratiqués sont généralement élevés mais des avantages tels qu'une souplesse d'organisation et la possibilité de débiter les cours à tout moment rendent ces formations attractives dans le cas de travailleurs ou d'entreprises. Ces formations se multiplient et il n'est pas toujours aisé de choisir parmi l'offre variée. Les caractéristiques de la formation par un organisme privé sont qu'ils font presque systématiquement appel à des « native speakers » et que la taille des groupes varie entre 4 et 8 personnes.

³⁶ SIEP, *Base de données LANGUES* [en ligne]. Disponible sur : <<http://langues.siep.be>> (consulté le 2 septembre 2005)

L'Institut Supérieur des Langues Vivantes³⁷

L'Institut Supérieur des Langues Vivantes est une cellule d'appui à la recherche et à l'enseignement (C.A.R.E.) de l'Université de Liège dépendant directement de son Conseil d'administration.

Il organise :

- Des **stages de langues préparatoires aux études universitaires**, destinés aux étudiants de toutes les facultés
- Des **cours du jour** organisés dans les différentes facultés. Ces cours concernent essentiellement les langues de spécialité. L'anglais est représenté dans toutes les orientations : anglais des affaires, médical, juridique, scientifique et technique, académique et de l'information et communication. Les autres langues enseignées sont le néerlandais, l'allemand et l'espagnol pour la langue des affaires, le néerlandais et l'allemand juridiques et le néerlandais pour la section d'information et communication. Il est à noter que depuis la fusion ayant amené à la création de HEC-Ecole de Gestion de l'ULg, les étudiants de cette orientation peuvent aussi choisir d'étudier l'italien, le portugais ou le japonais. L'ouverture d'un cours de chinois est prévue pour l'année académique 2006-2007
- Des **cours du soir** pour tous publics en anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien
- Un English Editing Service réservé au personnel de l'Université de Liège, où des native speakers fournissent des services tels que : relectures et corrections, aide à la rédaction, traduction, etc. L'essentiel de la demande concerne des textes à rédiger en anglais, mais le service fournit aussi une aide en allemand et en néerlandais.

Répondant au souhait de l'Université de Liège de développer la formation linguistique de l'ensemble de la communauté universitaire pour en accroître la mobilité et en renforcer la capacité d'accueil, l'ISLV est également chargé de mener une expérience pilote d'e-learning, e-tutoring et e-coaching portant sur un échantillon des différentes catégories de personnel (académique, scientifique, administratif et technique) ainsi que des étudiants. Cette expérience portera sur l'enseignement du français langue étrangère, de l'anglais, du néerlandais et de l'espagnol.

³⁷ UNIVERSITE DE LIEGE, *ISLV - Organisation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.islvfr.ulg.ac.be>> (consulté le 13 octobre 2005) et UNIVERSITE DE LIEGE, *ISLV - Département des langues étrangères* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ulg.ac.be/islvle/info01.html>> (consulté le 13 octobre 2005)

L'AUTO-APPRENTISSAGE.

Différentes possibilités existent :

L'enseignement à distance.

Celui-ci consiste à recevoir à domicile des supports d'auto-formation³⁸ (fascicules, cassettes, livres, CD-Roms, multimédia ...), à échanger des devoirs qui sont corrigés par des professeurs, voire à passer des examens lorsqu'il y a un certificat à la clé. La filière organisée par la Communauté française³⁹, d'un prix modique et gratuit pour certaines catégories de personnes est fortement sollicitée. Cette formule exige une discipline personnelle importante mais permet une évolution à son rythme.

En laboratoire de langues.

Ils proposent un travail essentiellement verbal en cabine isolée, avec CD, cassette et/ou l'aide d'un professeur. Cette possibilité recouvre les mêmes caractéristiques que l'enseignement à distance, avec les déplacements nécessaires en plus à la charge de l'apprenant.

Par téléphone.

Cette formation, individuelle et flexible, se base sur un programme adapté, essentiellement verbal, avec un formateur. Le coût est souvent important et l'absence de documents écrits favorise un oubli plus rapide des acquis, si des conditions de réactivation ne sont pas mises en place.

Presse.

Pour l'entretien et le perfectionnement d'une langue acquise, la lecture de journaux ou l'écoute de la radio dans une autre langue est intéressante. Il existe des périodiques ('Actua Press', 'Vocabulaire', 'I love English'...) conçus à cet effet (avec traduction de certains mots).

Tables de conversation et cercles polyglottes.

Les tables de conversation consistent en discussions autour de thèmes définis par les participants et encadrées par des formateurs.

Les cercles polyglottes organisent quant à eux des réunions et activités artistiques. Il est nécessaire d'avoir acquis les bases de la langue pour y participer mais l'aspect convivialité y est un avantage.

³⁸ La méthode la plus connue est celle de la collection « Assimil » (70 langues en base française), qui lance récemment des « kits de conversation ». Assimil a développé plusieurs collections qui s'adressent à des débutants, des faux-débutants, des lecteurs plus avertis, de simples amateurs, ou des grands voyageurs. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site : <http://62.193.198.10/indexfr.jsp?paramIdPartenaire=-1>

³⁹ MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Enseignement à distance* [en ligne]. Disponible sur : <<http://ead.cfwb.be>> (consulté le 6 septembre 2005)

L'offre en formation continue et en autoformation est vaste et variée, elle couvre différentes méthodes, de longue ou courte durée et à des prix variables, allant de la gratuité totale à des coûts élevés. De plus, selon le niveau de l'apprenant, les formules sont souples.

De nouvelles initiatives, à caractère professionnalisant et de coût faible, sont régulièrement développées mais l'information passe parfois mal ou de manière incomplète.

SOUTIENS BELGES AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LANGAGIERES

PLAN « LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'AVENIR WALLON »⁴⁰

Le 30 août 2005, le Gouvernement wallon proposait un plan définissant les actions prioritaires pour l'avenir wallon, décliné en 5 axes. Ces actions concentrent les moyens sur le redéveloppement économique, équilibré et durable de la région en développant une approche décloisonnée, transversale et globale. Il s'agit de susciter, d'encourager, de doper les initiatives et les créateurs.

Les 5 priorités définies sont :

- Créer des pôles de compétitivité
- Stimuler la création d'activités
- Alléger la fiscalité sur l'entreprise
- Doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise
- Susciter des compétences pour l'emploi

Dans le cadre de la formation en langues, la mesure 2 de l'axe 5 propose un plan langues, développé ci-dessous.

Axe 5 : Susciter des compétences pour l'emploi

Objectifs

Répondre rapidement aux offres d'emplois dans les métiers en pénurie

Renforcer les compétences linguistiques des Wallons

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation qualifiants

⁴⁰ GOUVERNEMENT WALLON, *Concentrer nos forces : Les actions prioritaires pour l'avenir wallon* [en ligne], août 2005. Disponible sur : http://contratdavenir.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/concentrer_nos_forces_.pdf (consulté le 6 septembre 2005)

Investissement total

160 millions €

Mesure 2 : Lancer un plan langues

Objectif

Permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de se former rapidement dans 3 langues étrangères : néerlandais, anglais, allemand.

Investissement

60 millions €

Moyens

- 8 000 bourses d'immersion supplémentaires pour :
 - o les élèves du dernier degré de l'enseignement obligatoire
 - o les enseignants en langues pour qu'ils entretiennent leurs acquis
 - o les demandeurs d'emploi
 - o les travailleurs spécialisés des TPE et PME
 - o les jeunes diplômés qui désirent effectuer un stage ou un travail qualifiant à l'étranger
- 12 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi.
- 500 000 chèques formation supplémentaires dédiés à la formation en langue.
- 800 jeunes supplémentaires formés grâce aux programmes AWEX d'immersion à l'étranger. Ces programmes ont le double mérite de renforcer les capacités linguistiques et la connaissance du monde de l'entreprise par les jeunes, tout en offrant un réel apport pour les entreprises bénéficiaires.

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL 2⁴¹

Le Gouvernement conjoint Région wallonne et Communauté française a présenté le 7 juillet 2005, un second plan stratégique transversal axé sur « la recherche et la formation ». Il se veut complémentaire au premier plan stratégique transversal visant la « Création d'activités et d'emplois ».

Un volet de ce plan est entièrement consacré à l'amélioration des compétences langagières

Impulsion n°3 : LES LANGUES : passeport pour l'emploi

Améliorer la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs en langues

L'enseignement des langues souffre d'une image extrêmement négative. Trop scolaire, peu motivant, passif... Cette image colle à l'enseignement primaire et secondaire et a tendance à toucher aussi la formation continue. Certes, ce jugement trop général occulte-t-il certaines pratiques de terrain extraordinaires mais les enseignants et les formateurs nous disent souffrir d'un manque d'outils pédagogiques motivant les enfants, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les travailleurs à parler une seconde langue.

Ces outils pédagogiques doivent être développés et rendus accessibles aux enseignants.

Pour ce faire :

- un dispositif de bourses d'immersion spécifique pour les enseignants en langues sera mis en place afin de leur permettre régulièrement de pratiquer et d'entretenir la langue qu'ils enseignent
- la formation initiale des régents en langue et l'agrégation des philologues sera réorganisée afin d'encourager ces futurs enseignants à utiliser des outils pédagogiques motivants
- chaque année, un colloque sur les méthodes actives d'apprentissage des langues sera organisé par la Communauté française et la Région wallonne. L'appui des secteurs professionnels sera sollicité. Ces colloques seront destinés aux enseignants et aux formateurs en langues
- les enseignants en langue seront incités à consacrer au moins 3 de leurs 6 demi-journées de formation continue par an à l'apprentissage de méthodes pédagogiques efficaces et à l'échange de bonnes pratiques
- les enseignants et formateurs en langue seront invités à pratiquer plus la langue d'apprentissage durant leurs cours
- les conventions " cyber-écoles " inciteront au jumelage entre écoles francophones, flamandes et germanophones. Elles mettront à disposition des outils de dialogue entre élèves flamands, francophones et germanophones

⁴¹ GOUVERNEMENT CONJOINT RÉGION WALLONNE – COMMUNAUTÉ FRANÇAISE *Plan stratégique transversal 2 : Recherche et formation, développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie, août 2005.* [en ligne]. Disponible sur : <<http://gov.wallonie.be/code/fr/pst2.pdf>> (consulté le 6 septembre 2005)

- des outils pédagogiques et les exemples de bonnes pratiques seront rendus accessibles par le dispositif d'eLearning
- l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement à distance seront mobilisés

Associer les employeurs aux formations en langue

La requête du patronat wallon doit trouver une réponse qui l'implique. Les fonds sectoriels financent la formation en langues des travailleurs. Les secteurs peuvent toutefois participer plus aux efforts de financement de la formation des demandeurs d'emploi. Cette participation doit se faire selon des modalités extrêmement simples, sans complication administrative.

Dans le cadre des conventions sectorielles, un volet " langues " sera systématiquement négocié. Ce volet se basera sur la règle d'1 € régional pour 1 € provenant des secteurs. Il pourra porter sur différents outils tels que les chèques-formations " langue ", développés dans le chapitre suivant.

Favoriser l'immersion et les formations intensives

Le Forem organise des stages d'immersion pour les demandeurs d'emploi en Communauté germanophone et dans plusieurs pays d'Europe. Ces immersions seront principalement orientées vers l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais et de l'allemand et les jeunes comme les travailleurs et les demandeurs d'emploi seront encouragés à s'investir prioritairement dans ces trois langues.⁴²

Centraliser la promotion de toutes les possibilités d'apprentissage d'une langue à l'étranger dans une Agence unique

Pour la programmation 2007-2013, une seule agence assurera la gestion des trois programmes européens Léonardo, Erasmus et Socrates. Ces trois programmes ont des finalités similaires : favoriser les échanges transnationaux de compétences, d'élèves, d'étudiants, de professeurs et de formateurs.

Cette Agence unique pourra assurer la promotion non seulement des programmes européens mais également des dispositifs régionaux et communautaires de soutien à la mobilité européenne des jeunes, des étudiants et des travailleurs qui permet notamment l'apprentissage des langues.

L'utilisation des cyber-écoles pour la formation initiale en langue

Le matériel informatique installé dans les établissements scolaires via le projet cyber-école devra permettre le développement de modules d'enseignement à distance, l'apprentissage assisté par logiciels ou encore la mise en réseau d'écoles jumelées.

⁴² Le projet FORMALangues du Forem est présenté en annexe 4

AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES

Dispositif des chèques formation⁴³

Le Chèque-formation s'adresse aux PME occupant au maximum 250 travailleurs ETP et aux indépendants qui souhaitent former leur personnel. Les formations peuvent être aussi diverses que des cours de langue, des perfectionnements techniques ou technologiques, des mises à niveau en informatique, etc. Le coût pour l'entreprise se révèle attractif car la Région wallonne intervient pour € 15 par heure de formation sur un chèque d'un montant de 30 €.

Dans le programme d'actions prioritaires, 500.000 chèques supplémentaires ont été réservés uniquement pour la formation en langues.

Peuvent bénéficier du Chèque-formation :

- le travailleur occupé dans les liens d'un contrat de travail, exerçant son activité dans le cadre d'un siège d'exploitation situé en Région wallonne de langue française
- la personne affiliée à titre principal à l'INASTI
- l'administrateur, le gérant, l'associé actif et l'actionnaire rémunéré d'une société
- les conjoints aidants
- les intérimaires

Comment devenir **formateur agréé⁴⁴** ?

Le Gouvernement agréé l'opérateur de formation qui remplit les conditions suivantes :

- être prestataire de formation certifié « Chèque-formation » à la suite d'un audit de certification établi par le certificateur désigné par le Gouvernement
- avoir au moins un siège principal d'activités situé en Région wallonne de langue française
- respecter les législations sociales et fiscales en vigueur
- déposer leur dossier de candidature auprès du Comité d'accompagnement du Ministère de la Région wallonne

L'agrément en tant qu'opérateur « Chèque-formation » est octroyé pour une durée de trois ans renouvelable, par le Ministre de l'Emploi et de la Formation, à l'issue d'un audit favorable.

⁴³ SODEXHO, *Le chèque – formation* [en ligne]. Disponible sur : http://www.sodexho.be/fr/cheques_dna_why.htm (consulté le 23 septembre 2005)

⁴⁴ FORMABANQUE, *Liste des formateurs agréés* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.formabanque.be> (consulté le 5 juillet 2005)

Chèque-formation langues

Ce mercredi 11 janvier 2006, Elio Di Rupo et Marie Arena ont présenté le Chèque-formation Langues. Le principe est le même que celui du Chèque-formation. La valeur faciale est la même. Le visuel du chèque reste identique. Seule la vocation se précise. Elle concerne spécialement l'apprentissage des langues. C'est ainsi qu'une trentaine d'opérateurs agréés dispensent les cours aux utilisateurs de ce chèque à travers toute la Région Wallonne.

Crédit-adaptation de la Région Wallonne⁴⁵

Le crédit-adaptation est ouvert à toute entreprise (petite, moyenne ou grande) qui remplit les conditions cumulatives suivantes :

- avoir une des formes suivantes :
 - o soit elle est une personne physique ayant la qualité de commerçant ou non
 - o soit elle est une S.P.R.L. ou une S.C.R.L. ou S.C.R.I. ou une S.A. ou une S.N.C. ou une S.C.S. ou une S.C.A. ou un G.I.E.
- avoir au moins un siège principal d'activités en Région wallonne de langue française.

Le crédit-adaptation est un dispositif qui a pour objectif de promouvoir la formation au sein des entreprises en leur accordant une subvention destinée à couvrir les frais inhérents à la formation (qualifiante, spécifique et collective) des travailleurs qu'elles occupent et en mettant à leur disposition des conseillers dans ce domaine.

Le crédit-adaptation est donc destiné à couvrir en partie les coûts inhérents à une formation qualifiante, spécifique et collective :

- par qualifiante, on entend une formation qualifiante pour le travailleur et adéquate aux besoins du marché, en ce sens qu'elle procure un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être générant les compétences attendues sur le marché du travail, aux fins de renforcer l'employabilité du travailleur et d'accroître ses compétences
- par spécifique, on entend toute formation comprenant un enseignement directement et principalement applicable au poste actuel ou prochain du travailleur dans l'entreprise et procurant des qualifications qui sont peu ou pas transférables dans d'autres entreprises ou d'autres domaines de travail
- par collective, on entend la formation s'adressant à au moins 3 travailleurs.

Des connaissances ciblées sur un vocabulaire de travail spécifique peuvent faire l'objet de cette aide.

⁴⁵ CREDIT-ADAPTATION DE LA REGION WALLONNE [en ligne]. Disponible sur : <http://www.droit.fundp.ac.be/pef/pdf/carw.pdf> (consulté le 14 octobre 2005)

AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS ET TRAVAILLEURS

Fonds Prince Philippe⁴⁶

Différents objectifs :

- **Objectif trèfle : Echanges** bilatéraux ou trilatéraux **dans un cadre scolaire**. Accueil par une classe d'une Communauté d'une ou de deux classe(s) d'une ou des deux autre(s) Communauté(s). Au travers d'activités pédagogiques, culturelles, sportives et familiales, **découverte** de la situation et des origines culturelles de chaque partenaire, dans le respect de l'identité de chacun. **Un bain linguistique** vivant dans le contexte scolaire et familial de la vie de tous les jours.
- **Objectif triologue** : En fréquentant pendant un certain laps de temps une école supérieure d'une autre Communauté, les étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire apprennent à **mieux connaître et respecter leurs origines mutuelles**.
- **Objectif Erasmus Belgica** : Donner aux étudiants de l'enseignement supérieur (universités et hors-universités) la possibilité de suivre une partie de leur cursus au sein d'une institution reconnue d'une autre Communauté de Belgique.

AWEX⁴⁷

- **Memorant** : L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) accorde une **bourse aux étudiants** de dernière année d'études supérieures à orientation « économique » **désirant réaliser un travail de fin d'études / mémoire dans le cadre du commerce extérieur**. L'objectif est de confronter les étudiants avec la pratique de l'exportation grâce à une collaboration avec des entreprises wallonnes souhaitant se développer sur les marchés européens et extra-européens. Des connaissances linguistiques préalables sont requises, ainsi que la mobilité internationale.
- **Babel export** : Faire bénéficier des **jeunes diplômés** à la recherche d'un emploi d'une formation intensive et pratique aux techniques du **commerce extérieur**. Dynamiser cette formation grâce à un stage réalisé au sein d'une entreprise wallonne porteuse d'un projet de grande exportation (hors Union Européenne) et **d'un stage à l'étranger** au bénéfice de cette entreprise. Cette aide est ouverte à tout demandeur d'emploi inscrit au FOREM et résidant en Wallonie, ayant une volonté de travailler dans le domaine du commerce international et un intérêt marqué pour le secteur privé et de niveau graduat ou licence universitaire.

⁴⁶ FONDS PRINCE PHILIPPE, *Echanges entre les 3 communautés – Programmes* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fonds-prince-philippe.org/projects.html>> (consulté le 14 octobre 2005)

⁴⁷ AWEX, *FORMATION : Immersions linguistiques organisées en Belgique et à l'étranger en 2005* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.awex.be/awex/FR/Outils/4News/050208FORMATIONImmersionsLinguistiques.htm>> (consulté le 14 octobre 2005)

- **Inter-nation** : Développé dans le cadre du programme européen EQUAL, vise à mettre l'interculturalité au service des métiers de l'international. Des formations courtes, actives et proches de la réalité des entreprises visent la création d'emplois grâce à la **valorisation des compétences, des connaissances culturelles et linguistiques de personnes ayant des liens étroits avec un pays hors Union Européenne**. Cette aide concerne les demandeurs d'emploi (universitaire, gradué ou possédant une expérience confirmée), la mobilité internationale étant requise.
- **Jeunes exportateurs wallons** : Afin de faire bénéficier de jeunes diplômés à la recherche d'un emploi d'une formation pratique aux techniques du commerce extérieur, l'objectif est de dynamiser cette formation par la prise en charge de 4 projets à l'exportation intra-européenne pour le compte de PME wallonnes et par un stage à l'étranger au bénéfice de ces PME. L'encadrement est assuré par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) wallonnes et belges à l'étranger.
- **Eurodyssée** : Permettre aux jeunes entre 18 et 30 ans d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger, éventuellement associée à un enrichissement linguistique si le stage a lieu dans une région non francophone par la réalisation d'un stage de 3 à 7 mois dans une entreprise d'une autre Région d'Europe

Aides sectorielles

Les secteurs de l'alimentaire, des transports, le métal, la commission paritaire 218, l'aéronautique, la chimie et les assurances accordent des aides dans le cadre de leur commission paritaire. Ils développent une offre de formation en langue, spécifique à leurs métiers. Une partie des charges patronales versées sert à financer ces formations sous forme de primes ou par le congé-éducation payé.

Fonds Fullbright⁴⁸

Bourses pour de jeunes universitaires de Belgique et du Luxembourg pour suivre une formation ou faire des recherches aux Etats-Unis. Ces fonds permettent des échanges de professeurs belges avec leurs homologues américains.

⁴⁸Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <http://www.fulbright.be>

Deux pratiques relatives aux langues cohabitent dans notre système d'enseignement. L'immersion, développée au niveau primaire et en progression dans l'enseignement secondaire, se voit reconnue dans le décret de 1998. L'ampleur du volume des langues étrangères dans l'enseignement supérieur est variable selon les orientations spécifiques.

Beaucoup d'autres possibilités d'apprentissage en langues sont appliquées dans le cadre de l'enseignement, grâce aux aides européennes notamment : des échanges linguistiques (dont les coûts élevés peuvent être atténués par l'obtention de bourses individuelles, subordonnées à l'établissement d'un dossier), des cours à distance et des supports divers.

La formation continue fournit une offre en apprentissage des langues étrangères nombreuse et variée. Son organisation est souple, utilise des méthodes différentes, propose des durées et des prix variables. De nouvelles initiatives sont régulièrement développées.

Des aides financières aux entreprises, aux étudiants et travailleurs existent, et permettent d'obtenir, sinon la gratuité, au moins des diminutions de coûts intéressants. De plus, le Gouvernement wallon définit l'apprentissage des langues comme prioritaire et dégage quelques 60 millions d'euros afin d'intensifier les formations en langues.

1.2.3 Au niveau provincial

Peu de données existent pour qu'une vision claire des particularités liégeoises puisse être dégagée dans ce domaine. L'offre de formation au niveau du territoire provincial doit être caractérisée, sur base des spécificités territoriales et culturelles.

Des répertoires de l'offre de formation existent, certains spécifiques aux langues (par exemple : la base de données du Siep), ainsi que d'autres, plus généraux (par exemple : répertoire des organismes d'insertion et de formation en région liégeoise⁴⁹ ou <http://www.formabase.be>).

Ces bases de données donnent des listes de formations potentielles mais ne fournissent pas de liens quant aux demandes des clients. Il serait dès lors utile de promouvoir un accompagnement spécifique afin d'orienter les demandeurs vers les formations qui répondent le mieux à leurs besoins.

ENQUETE SUR L' APPRENTISSAGE DES LANGUES ET LES ECHANGES LINGUISTIQUES ENTRE ECOLES DE L' EUREGIO MEUSE-RHIN⁵⁰

Les résultats de l'enquête menée pour le compte d'Eurégio en Province de Liège, sur un total de 213 écoles secondaires et primaires ayant répondu, 60 % des écoles secondaires et 10 % des écoles primaires prennent part à un projet visant à améliorer l'apprentissage des langues voisines (néerlandais et allemand).

Les projets sont de type :

| | |
|-------------------|-----|
| Echanges | 43% |
| Correspondance | 28% |
| Immersion | 16% |
| Leçons parallèles | 7% |
| Autres | 7% |

⁴⁹CSEF – MIREL, *Répertoire des organismes d'insertion et de formation en région liégeoise* [en ligne]. Disponible sur : <<http://139.165.164.233/csefnew/Mirel/default.html>> (consulté le 20 octobre 2005)

⁵⁰ GROUPE LANGUES EUREGIONAL N°2, *Enquête sur l'apprentissage des langues et les échanges linguistiques entre écoles de l'Eurégio Meuse-Rhin*, Eurégio, décembre 2005, (non encore publié).

A la question : « *Pourquoi ne prenez vous pas ou plus part à un projet linguistique ?* », les réponses sont :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Charge de travail trop importante | 40% |
| Moyens financiers insuffisants | 27% |
| Intérêt insuffisant | 11% |
| Valeur ajoutée insuffisante | 11% |
| Expériences insatisfaisantes | 6% |
| Absence d'écoles partenaires | 3% |
| Pas possible | 2% |
| Autres | 1% |

Il est intéressant de constater que la charge de travail trop importante et les moyens financiers insuffisants sont les 2 causes principales qui freinent le développement de projets linguistiques. Des aides doivent être développées afin, dans un premier temps, de faciliter l'accès aux subventionnements et, dans un second temps, trouver des techniques afin de diminuer les charges de travail, par une mutualisation des actions par exemple.

Les souhaits exprimés par les responsables d'écoles sont de l'ordre de :

| | |
|--|-----|
| Disposer d'assistants native speaker | 24% |
| Moyens financiers supplémentaires | 18% |
| Apprentissage des langues dès la 3ème maternelle | 18% |
| Plus de périodes réservées aux cours de langues | 14% |
| Matériel didactique | 12% |
| Formation des professeurs | 9% |
| Contacts avec écoles partenaires dans l'EMR | 2% |
| Obligation d'apprendre la langue du voisin | 1% |
| Echange de professeurs entre régions voisines | 1% |
| Cours gratuit en dehors de l'horaire scolaire | 1% |

Les souhaits énoncés ci-avant devront faire l'objet d'une attention particulière, afin de faciliter le développement d'actions d'amélioration des compétences en langues.

De ceci, retenons que peu d'enquêtes existent en matière d'analyse de l'offre de formation en compétences langagières au niveau de la Province de Liège.

Constatons également que, dans les résultats de l'enquête Eurégio, la charge de travail trop importante et les moyens financiers insuffisants sont les freins au développement de projets linguistiques. L'accès aux aides doit être facilité et des actions d'échange de bonnes pratiques et de mutualisation du travail développées.

1.2.4 Organismes étrangers de promotion des langues

Des pays voisins (Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas) ont fondé des organisations pour la promotion de leur langue. Ils sont des partenaires incontournables dans le cadre de l'apprentissage des langues et de la culture associée. En voici une description :

GOETHE INSTITUT

Le **Goethe Institut**⁵¹ est la principale organisation mondiale pour la promotion de la langue et de la culture **allemande**. Fondé en 1951, il est chargé officiellement par la République Fédérale d'Allemagne de mener une politique culturelle à l'étranger.

Ses buts principaux sont :

- la promotion de la langue allemande à l'étranger
- la formation continue des enseignants
- l'élaboration de programmes didactiques, de documents pédagogiques et d'examens
- la coopération culturelle internationale
- la transmission d'une image globale de l'Allemagne à travers des informations sur la vie sociale, culturelle et politique

Son rôle est d'approfondir la compréhension mutuelle entre les pays et l'Allemagne, de combattre les préjugés et de provoquer une prise de conscience pour les questions culturelles et sociales dans une Europe en pleine croissance. Pour cela, l'institut organise des rencontres, constitue un réseau de collaborations, met en contact les professionnels de la culture et organise des projets culturels et artistiques avec des partenaires internationaux. Il organise et soutient des manifestations culturelles (conférences, expositions, concerts, spectacles de danse, etc.), toujours en coopération avec d'autres institutions dans le pays hôte.

BRITISH COUNCIL

Fondé en 1934, le **British Council**⁵² est une organisation internationale qui a pour but de créer des relations durables entre le **Royaume-Uni** et les autres pays dans le monde, par le biais d'échanges culturels et éducatifs.

⁵¹ GOETHE INSTITUT *Learning and teaching German* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.goethe.de>> (consulté le 3 novembre 2005)

Dans le domaine de l'éducation, le British Council a pour mission de fournir des informations sur les possibilités d'études et de cours d'anglais au Royaume-Uni.

Objectifs et activités :

- promouvoir les échanges et la compréhension entre la Grande-Bretagne et les autres pays dans le domaine de la culture, de la science et de l'éducation ;
- informer sur la vie culturelle en Grande-Bretagne ;
- soutenir des manifestations artistiques et scientifiques ;
- informer sur les études et les bourses au Royaume-Uni (octroi de bourses de recherche de 3e cycle) ;
- service d'information : périodiques, réseau de CD-ROM et accès aux sites britanniques sur Internet ;
- cours de langue.

NEDERLANDSE TAALUNIE

Fondée en 1980, La **Nederlandse Taalunie**⁵³ (Union de la langue néerlandaise) est un organisme intergouvernemental de la **Flandre et des Pays-Bas** qui a pour but de promouvoir la langue néerlandaise dans le monde, d'encourager la coopération entre les instances néerlandaises et flamandes et d'élaborer des règles en matière d'orthographe et de grammaire.

A l'étranger la Nederlandse Taalunie s'efforce de stimuler et de soutenir le néerlandais dans l'enseignement scolaire et universitaire. Elle décerne également des diplômes de néerlandais, organise des cours d'été pour les étudiants et des cours de perfectionnement pour les professeurs de néerlandais travaillant à l'étranger. Le soutien du néerlandais dans l'enseignement primaire et secondaire dans les zones frontalières du Nord de la France est un des fers de lance de la Taalunie pour la période 2003-2007.

⁵² BRITISH COUNCIL *Learning* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.britishcouncil.org/home.htm>> (consulté le 3 novembre 2005)

⁵³ NEDERLANDSE TAALUNIE, *Wie zijn wij* [en ligne]. Disponible sur : <www.taalunieversum.org> (consulté le 3 novembre 2005)

Description des principaux buts, tâches et activités

- La Nederlandse Taalunie a pour but la gestion commune des lettres néerlandaises, les aspects linguistiques inclus :
 - o Gestion, soin et politique de la langue, entre autres l'orthographe, la grammaire, les dictionnaires, soutiens digitaux, et la position du néerlandais au sein de la Communauté Européenne.
 - o Enseignement et pédagogie de la langue.
 - o Les lettres néerlandaises et la culture liée à la langue, entre autres la gestion de la traduction littéraire.
 - o Soutien de l'enseignement néerlandais à l'étranger.

Des contacts ont été pris avec ces organismes, entre mars et novembre 2005, afin de considérer les collaborations possibles dans l'objectif de réaliser ce plan.

Ils proposent les pistes de collaboration suivantes, à formaliser lors de contacts ultérieurs :

- un soutien dans la recherche de formateurs et d'experts
- un soutien dans la fourniture de supports (tests, supports didactiques (audiovisuels, informatiques, papier...))
- la recherche d'échanges en immersion (profs ou étudiants).
- les formations d'enseignants sur des vocabulaires spécialisés (management, pharmacie, négociation en anglais...)
- des formations en immersion pour les enseignants des régions transfrontalières
- ...

Des initiatives de promotion des langues existent dans divers pays. Elles ont pour vocation la promotion de la langue, de la culture, ainsi que l'établissement de relation inter-pays. Ces organismes sont présents en Belgique, mais des moyens en constante diminution limitent leur champ d'action. Des collaborations sont néanmoins possibles et souhaitées.

1.2.5 En conclusion

Lors de l'analyse de la situation de la Belgique francophone dans le contexte plus large de l'Europe, notre région se situe dans la moyenne européenne. En regard des autres pays, des améliorations doivent encore être envisagées. En effet, l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère débute à 10 ans. La majorité des autres enfants européens ont à ce moment-là, déjà deux années d'apprentissage réalisées. Ce constat est soutenu par la part moyenne du temps d'enseignement consacré aux langues qui est faible. Notons le cas particulier de l'étudiant ayant choisi la filière professionnelle, qui sera en contact avec une langue étrangère durant deux ans seulement au dernier cycle du primaire, sans obligation ultérieure, à l'exception de quelques orientations d'études. Lorsque l'on considère les possibilités d'apprentissage d'une seconde langue étrangère, elles ne sont envisagées qu'à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Alors que l'anglais se révèle être la langue majoritairement choisie en seconde langue, la Belgique, par ses particularités linguistiques, fait figure d'exception, les autres langues nationales étant largement représentées. Un avis du Centre de l'Éducation et de la Formation⁵⁴ souligne que la valeur économique d'une langue varie en fonction de sa diffusion dans le temps. Dans le cas de l'anglais, sa diffusion planétaire renforce sa pertinence, ce qui contribue à en faire un atout sur le marché du travail et encourage son apprentissage. Ce qui aboutit à la banalisation des compétences en langue anglaise, comme l'est actuellement la capacité de lire et d'écrire.

Quant à la formation initiale des enseignants, la Belgique se situe largement en dessous de la moyenne, avec des problèmes liés à une pénurie de professeurs de langue qui ne se résorbe pas. La formation d'instituteur ne comporte plus de cours de langues. Ces cours doivent donc être confiés à un professeur spécial. Or, faute de professeurs disposant des titres requis, les cours de langue sont dispensés par des personnes de « bonne volonté ». En effet, les personnes habilitées à dispenser une seconde langue au primaire sont des régents en langues germaniques (vu la pénurie déjà constatée en secondaire, il ne reste plus beaucoup de candidats en primaire) ou l'instituteur qui a obtenu le certificat de connaissance approfondie de la langue à enseigner (formation qui n'est organisée que pour le néerlandais !).

De nombreuses aides sont octroyées par l'Europe dans le cadre de l'apprentissage des langues. Elles dépendent de la rentrée de dossiers par l'établissement scolaire ou le demandeur. Pour augmenter sa compétence langagière, il faut soit développer des compétences relatives à l'élaboration de dossiers de demandes de bourses, soit bénéficier d'une aide extérieure à l'élaboration de celui-ci.

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, deux pratiques relatives aux langues cohabitent. L'immersion, initiée au primaire, se voit reconnue dans le décret de 1998. L'enseignement secondaire en immersion est d'ores et déjà en progression certaine. L'enseignement supérieur, quant à lui, voit ses formes d'enseignement de la langue et surtout son ampleur varier selon les orientations spécifiques.

⁵⁴ CONSEIL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, *Apprentissage des langues modernes dans l'enseignement fondamental*, dans : *Les avis du CEF*, Bruxelles, n° 76, Conseil du 1^{er} mars 2002.

Beaucoup d'autres possibilités d'apprentissage en langues sont appliquées dans le cadre de l'enseignement, grâce aux aides européennes notamment. Dès l'enseignement primaire, des échanges linguistiques de quelques jours sont possibles. En secondaire et en supérieur, l'échange basé sur une durée d'une année est régulièrement pratiqué, le désavantage du coût pouvant être atténué par l'obtention de bourses individuelles, subordonnées à l'établissement d'un dossier.

Les activités extrascolaires peuvent être organisées dans d'autres langues, des stages « sport et langues » ou des séjours en familles d'accueil. Mais cela relève d'un choix des parents, indépendamment de l'apprentissage scolaire.

De nombreuses initiatives à l'école viennent appuyer l'apprentissage, basées sur une pratique ludique de la langue. Citons, par exemple, l'attrait du cinéma qui permet de visionner les films en version originale, l'utilisation d'outils informatiques d'enseignement, l'échange de correspondance avec d'autres personnes par courrier, visio-conférence, chat, sms, etc.

L'offre en formation continue est vaste et variée, elle couvre différentes méthodes, de longue ou courte durée et à des prix variables, allant de la gratuité totale à des coûts élevés. De plus, selon le niveau de l'apprenant, les formules sont souples.

De nouvelles initiatives, à caractère professionnalisant et de coût faible, sont régulièrement développées. Le FOREM initie un nouveau plan de formation wallon, 3 types d'offre de formation sont développés : Immersion linguistique résidentielle, Modules intensifs et Accompagnement. Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emploi possédant une compétence linguistique minimale⁵⁵.

Dans l'objectif de permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emplois de se former rapidement en néerlandais, anglais, allemand, le Gouvernement wallon a défini des actions prioritaires pour l'avenir wallon. Dans ce cadre, un investissement de 60 millions d'euros a été prévu afin d'intensifier les formations en langues en augmentant significativement les subsides octroyés dans le cadre des bourses d'immersion, des formations à destination des demandeurs d'emploi et des initiatives de formation des entreprises par des chèques formation. D'autres aides financières belges existent et peuvent être utilisées par les entreprises et les particuliers.

Outre les organisations de formation belges, des collaborations dans le cadre de l'apprentissage des langues sont à développer avec les pays voisins. Ils bénéficient de la compétence liée à leur propre langue et peuvent donc donner un éclairage de « native speaker » aux actions à entreprendre. De plus, des activités culturelles, d'échanges et de conseil pourraient être organisées en collaboration.

⁵⁵ Un résumé des formations proposées dans leur nouveau plan est présenté en annexe 4.

1.3 Synthèse de la situation et conclusions

Une **première** difficulté réside dans la **divergence de l'objet même des études réalisées**. Le public ciblé dans les enquêtes réalisées auprès des PME est différent de celui visé par les offres de formation. Les enquêtes relatives à l'usage des langues dans les PME sont ciblées quasi exclusivement sur les fonctions supérieures de l'entreprise (cadres, employés) alors que les offres de formation visent aussi les autres catégories de travailleurs et futurs travailleurs.

En effet, les analyses de besoins réalisées en entreprises montrent des résultats partiels, élaborés sur des populations particulières et sur une approche souvent empirique de la situation. Les résultats sont ensuite généralisés (risque de généralisation abusive) pour émettre des avis qui seront valables pour tous et en toutes circonstances. Les opérateurs de formation, qui entendent ce discours et connaissent l'offre de service dans ces domaines, se voient injustement égratignés malgré les efforts qu'ils fournissent. L'offre de formation est présente, en force et avec de multiples déclinaisons mais reste souvent méconnue et peu lisible pour le citoyen.

L'image de la situation globale de la maîtrise des langues en entreprise est donc le résultat d'une généralisation d'un état de fait ne concernant qu'une partie seulement de la population (les cadres d'entreprise). Cette image diffère donc de celle perçue par les centres de formation. Ce « choc » des représentations peut amener un certain nombre de problèmes communicationnels; chaque sphère désignant sous les mêmes termes des réalités distinctes.

Une **deuxième** difficulté, partiellement dépendante de la première, se situe au niveau de la **communication entre le monde des entreprises et celui de la formation**. Nous avons pu constater ci-avant que l'objet étudié dans les enquêtes différait selon qu'il s'agissait du point de vue entrepreneurial ou formatif. Cela met en exergue la difficulté de communiquer existante. Plus largement, il existe de nombreux blocages liés à la communication qui relèvent en grande partie de facteurs inhérents aux sphères de l'entreprise tout comme au monde de l'enseignement et de la formation. Ils sont souvent illustrés par la méconnaissance et l'incompréhension que chaque groupe affiche vis-à-vis des besoins et de la culture institutionnelle de l'autre.

Certaines des difficultés spécifiques à l'entreprise sont, d'une part, l'impatience des décideurs pour obtenir des réponses très spécifiques, précises et immédiates à leurs besoins, pourtant exprimés et clairs à leurs yeux; d'autre part, les logiques de fonctionnement au sein des institutions de formation, différentes des leurs (programme plus long à mettre en place, vision à plus long terme ne pouvant répondre immédiatement). De plus, les décideurs déplorent la difficulté qu'éprouvent les opérateurs de formation à appréhender les problématiques pragmatiques des décideurs.

Généralement, les opérateurs de formation, pour leur part, déplorent l'absence de consignes claires quant aux compétences qu'ils doivent faire acquérir aux formés, dans des limites organisationnelles et financières étroites. Ils sont également tenus de concilier les besoins et les attentes de leur public et ceux des entreprises. Cela conduit parfois à des situations peu confortables.

En résumé, pour chacune des deux parties se posent les problèmes :

- d'exprimer ses attentes et ses besoins de manière claire, précise, complète et d'être entendue et comprise
- des différences de culture (fonctionnement, objectifs, vision,...)

Une **troisième** difficulté liée à l'**articulation de l'offre à la demande** est la **définition des besoins actuels et futurs des entreprises**. En effet, les différentes enquêtes et études présentées ci-avant permettent de définir les besoins actuels des travailleurs en langue au sein des entreprises et des PME mais les besoins « à venir » ne sont pas envisagés. Or le temps que cette information relative aux besoins en langue soit intégrée dans les programmes de formation des établissements scolaires, celle-ci ne correspondra plus à la réalité de terrain. Il y a lieu de mettre en place des techniques afin de prévoir les besoins à 3 voire 5 ans des entreprises en matière de compétences langagières, donc d'avoir une vision proactive à moyen terme. L'offre de formation en langues sera ainsi plus adéquate à la demande actuelle et future des entreprises, des travailleurs mais aussi des futurs travailleurs.

Nous constatons que le marché couvert par l'entreprise est la source première des contraintes langagières. Les entreprises mettent tout en œuvre pour satisfaire le client et, pour cela, il s'agit surtout de ne pas heurter sa sensibilité linguistique. Ainsi les entreprises qui s'adressent avant tout à une clientèle allophone prennent les mesures qui s'imposent afin que, derrière le bureau d'accueil, la caisse ou le téléphone, leur personnel puisse répondre dans la langue de leur interlocuteur. Les programmes de formation en langues dans les différents établissements scolaires devraient donc intégrer cette donnée et en tenir compte. Par exemple, dans la région verwiétoise, les programmes devraient contenir prioritairement l'allemand en raison de la proximité avec la frontière allemande et de la Communauté germanophone.

Le grand défi paraît être celui de mieux **ajuster la formation des futurs travailleurs** aux nécessités du marché du travail. Une solution couramment énoncée consiste à dire « si les besoins en compétences langagières augmentent, formons intensivement les étudiants dans ce créneau ». Cependant, la problématique est plus complexe et les contraintes extérieures rendent très malaisée la mise en œuvre de ce type de réponse, par trop simpliste. Par exemple, le volume horaire des cours imposerait de diminuer ou supprimer du temps d'acquisition d'autres compétences. Cette solution n'est pas envisageable, dans la mesure où les compétences particulières du métier sont incontournables. Une alternative potentielle est de cumuler les apprentissages professionnels et langagiers en favorisant l'immersion partielle en langue étrangère (dans l'objectif de développer parallèlement la maîtrise de la langue maternelle et étrangère, au niveau lexical notamment).

La problématique de la **motivation** des personnes à entreprendre un apprentissage d'une seconde ou troisième langue est **complexe**. La majorité des diplômés à la recherche d'un emploi, a conscience que la maîtrise d'autres langues est bénéfique, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Et pourtant, le déficit en langues est bien présent. Cette contradiction entre les paroles et les actes peut s'expliquer par différents facteurs, des contraintes d'ordre organisationnel, psychologique, culturel, familial, financier... Ces facteurs sont propres aux futurs apprenants et ne sont pas du ressort des organismes de formation. Il apparaît nécessaire de définir ces freins à l'apprentissage et de les intégrer dans la stratégie d'offre de formation. Il y a également lieu d'induire une prise de conscience précoce auprès des plus jeunes quant à l'utilité de maîtriser les compétences langagières indispensables tant au niveau professionnel que relationnel.

Suite à cette analyse de la situation existante, nous proposons un plan pour améliorer les compétences langagières des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège.

Cinq **pistes de réponses** peuvent être envisagées :

- améliorer impérativement les modalités de communication entre l'entreprise, les travailleurs et futurs travailleurs et le monde de la formation afin de cerner au mieux les besoins réels actuels et futurs de ces usagers, ainsi que l'offre correspondante
- caractériser les besoins en compétences langagières. Cela pourrait éventuellement se faire via des bilans de compétences individuels ou des audits en entreprises
- organiser et faire connaître l'offre de formation à l'utilisateur, dans sa diversité et sa richesse, afin qu'elle soit perçue par le public comme intégrée, alliant les modalités organisationnelles et pédagogiques dans un ensemble cohérent et efficace, susceptible de répondre aux besoins de chacun
- motiver les travailleurs et futurs travailleurs, en ce compris les étudiants quant à l'amélioration de leurs compétences langagières et cela passe bien évidemment par une meilleure connaissance des possibilités existantes en matière d'offre de formation et des bénéfices retirés d'un tel apprentissage
- améliorer l'offre de formation par rapport aux besoins réels, sur base d'actions intégrées (formation des formateurs, réseaux d'échanges, projets pilotes,...)

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

PARTIE 2

Proposition de plan d'actions pour l'amélioration des compétences langagières en anglais, allemand et néerlandais des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

21 ACTIONS POUR 5 OBJECTIFS

2.1 Action préalable à la mise en place du plan : Concertation des acteurs

ACTION 1

- Organiser une **table ronde** avec des personnalités représentatives des entreprises et plus largement du monde économique, des réseaux d'enseignement, des opérateurs publics et privés de formation susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions intégré qui renforce l'apprentissage des langues des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège.

Ce plan devra permettre, en 5 ans :

- Une augmentation de 20 % des travailleurs et futurs travailleurs accédant au niveau A1 dans une langue étrangère
- Une augmentation de 10 % du nombre de travailleurs et futurs travailleurs de niveau B1
- Une augmentation de 5% du nombre de travailleurs et futurs travailleurs de niveau C1

Pourquoi une table ronde ?

Une table ronde est une « réunion caractérisée par le principe d'égalité entre les participants, convoquée pour discuter d'un sujet précis ».

Les participants à cette table ronde seraient les principaux acteurs dans le domaine des langues de la région liégeoise, à savoir : responsables de la formation initiale et continue, groupements d'entreprises...

Quels sujets la table ronde traitera-t-elle ?

L'objectif de la création d'une table ronde est de mener une réflexion de groupe sur les possibilités d'action dans le cadre de l'adéquation de l'enseignement et des formations en langues avec les besoins des entreprises dans la Province de Liège. Les participants, acteurs dans le domaine, pourront débattre des actions respectives en vue de créer des synergies, des projets communs et indicateurs efficaces et pertinents.

Quels sont les objectifs de la table ronde ?

L'offre variée et multiple de formation, l'apparition des nouvelles technologies, le caractère mouvant des besoins des entreprises, sont des thèmes qui font du marché de la formation en langues une nébuleuse de moins en moins lisible et accessible. Les objectifs principaux motivant la création de cette table ronde sont de **renforcer les actions dans le domaine des langues autour de valeurs communes et de définir une déontologie partagée et défendue par tous.**

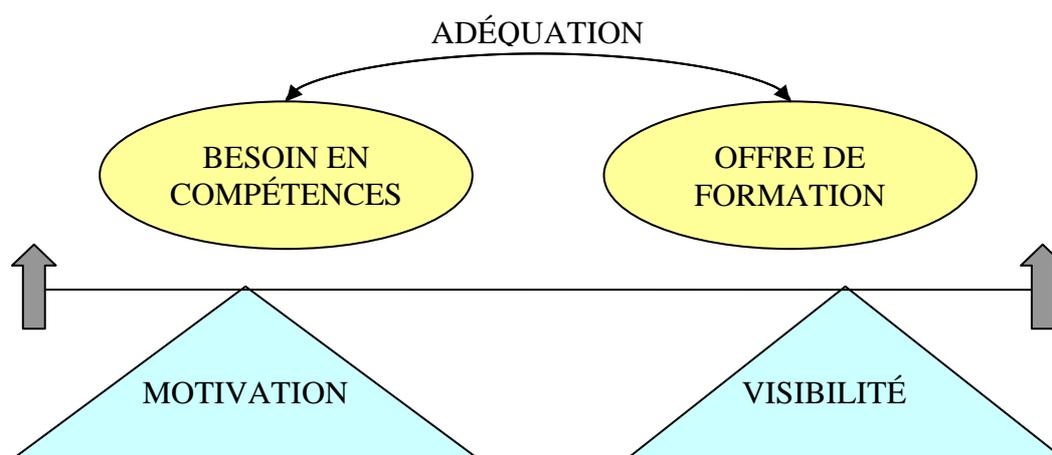
Dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon, formulées en août 2005, l'apprentissage des langues est une priorité à court et long terme. Des moyens supplémentaires sont dégagés et des opérateurs existent. La table ronde devra apporter des réponses pragmatiques aux problèmes détectés.

Le plan d'action proposé ci-dessous peut constituer le point de départ de la réflexion de la table ronde qui en examinera la pertinence et la faisabilité.

Le plan d'actions couvre le territoire de la Province de Liège. Il a été construit sur base de 5 objectifs :

1. Améliorer l'**adéquation** de l'offre de formation en langues anglaise, allemande et néerlandaise à la demande actuelle et future.
2. Améliorer la **visibilité** de l'offre de formations en langues (quantitativement et qualitativement) anglaise, allemande et néerlandaise.
3. Soutenir, par l'organisation **d'audits d'entreprise et de bilans de compétences** individuels, des plans de formation collectifs et individuels d'apprentissage des langues.
4. Augmenter la **motivation** des entreprises et des travailleurs et futurs travailleurs pour la maîtrise des langues anglaise, allemande et néerlandaise.
5. Améliorer l'**offre de formation** (qualitativement et quantitativement) en langues anglaise, allemande et néerlandaise.

Ces objectifs concernent l'analyse des besoins en compétences, l'analyse et l'amélioration de l'offre de formation, l'étude de l'adéquation entre l'offre et le besoin. Ils sont soutenus par deux axes relatifs à la visibilité et à la motivation.



2.2 Proposition de Programme global

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|--|--|---|
| <p>1. Améliorer l'adéquation de l'offre de formation en langues anglaise, allemande et néerlandaise à la demande actuelle et future, sur le territoire de la Province de Liège</p> | <p>ACTION 2 Mener des études d'identification des besoins de compétences langagières étrangères (via des techniques telles que l'analyse des compétences requises par un emploi, la méthode matricielle, l'interview semi structurée, l'observation directe, des entretiens sur base de questionnaires) auprès des entreprises des travailleurs et futurs travailleurs et les communiquer aux opérateurs de formation concernés.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au départ des 6 niveaux de langues définis au niveau européen, caractérisation du niveau de langue existant dans l'entreprise 2. Détermination du niveau de besoin pour les activités professionnelles actuelles et futures en fonction de l'évolution du plan stratégique d'activités de l'entreprise et, pour le travailleur, le niveau actuel et à venir par rapport à l'évolution de l'emploi 3. Analyse des besoins : étude de l'écart entre les compétences actuelles et celles désirées 4. Synthèse des différents éléments 5. Communication des besoins via les médias aux opérateurs concernés <p>La démarche sera appliquée à divers niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprise : certains secteurs ou entreprises à profil particulier peuvent dégager une nécessité de formation ciblée, à organiser avec des contraintes particulières - travailleurs et futurs travailleurs : certaines fonctions de travailleurs, au sein d'une même entreprise | <p>Une cartographie des besoins en Province de Liège en constante évolution est élaborée, dont le niveau de précision s'affinera avec le temps</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|---|--|
| | <p>ACTION 3 Mener des études en matière d'identification de l'offre formative (aspect qualitatif et quantitatif) en langues étrangères en Province de Liège auprès des opérateurs de formation, des entreprises, des travailleurs et futurs travailleurs, et les communiquer.</p> <p>Démarche :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etude de la répartition géographique, sociale de l'offre de formation 2. Etude des zones de recouvrement de l'offre et de la demande 3. Etude de la satisfaction du client 4. Etude de la satisfaction des opérateurs de formation 5. Etude de satisfaction des formés durant leur formation 6. Synthèse et communication des résultats des études menées | <p>Une cartographie de l'offre de formation est élaborée, dont le niveau de précision s'affinera avec le temps</p> |
| | <p>ACTION 4 Analyser l'écart existant entre les résultats issus de l'identification des besoins en compétences langagières et de l'étude de l'offre formative et proposer les réajustements éventuellement nécessaires</p> <p>Démarche :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place de moments d'échanges et de concertation sur la demande et l'offre de formation 2. Analyse des écarts existants entre la demande et l'offre de formation 3. Propositions d'adaptations de l'offre en vue de mieux répondre à la demande | <p>Une mesure de l'écart entre l'offre et la demande est réalisée</p> <p>Les propositions d'adaptation de l'offre sont élaborées</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|--|--|
| | <p>ACTION 5 Communiquer les résultats découlant de l'analyse des écarts entre la demande et l'offre de formation existante et les propositions de réajustements éventuelles aux opérateurs de formation concernés et après réaction de ceux-ci aux entreprises, travailleurs et futurs travailleurs</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration de médias sur les propositions d'adaptation de l'offre 2. Diffusion des médias auprès des opérateurs de formation concernés 3. Collecte des réactions et adaptation des propositions 4. Réajustement des médias 5. Diffusion auprès des entreprises, travailleurs et futurs travailleurs | <p>Les opérateurs concernés sont informés des résultats découlant de l'analyse des écarts</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|---|--|---|
| <p>2. Améliorer la visibilité de l'offre de formations en langues (quantitativement et qualitativement) anglaise, allemande et néerlandaise sur le territoire de la Province de Liège</p> | <p>ACTION 6 Concevoir et développer une stratégie de communication permanente de l'offre de formation en langues étrangères auprès des opérateurs de formations, des travailleurs et futurs travailleurs et des entreprises de la Province de Liège.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définition de la cible de communication 2. Fixation des objectifs 3. Elaboration du message 4. Choix des canaux de communication 5. Etablissement du budget 6. Définition du mix de communication 7. Mesure des résultats 8. Gestion de la communication marketing intégrée | <p>Un plan stratégique de communication permanente de l'offre de formation est élaboré</p> <p>Tous les opérateurs concernés ont une claire visibilité de l'offre de formation</p> |
| | <p>ACTION 7 Dresser une base de données de l'offre de formation en matière d'apprentissage de langues étrangères articulée sur les pratiques professionnelles, l'actualiser en permanence et rendre les informations utilisables et accessibles par les opérateurs de formation, les entreprises, les travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte et rassemblement des données sur l'offre de formation existante 2. Elaboration d'une base de données reprenant les offres de formation, et actualisation permanente des informations répertoriées dans cette base de données 3. Mise à disposition de la base de données pour les opérateurs de formation | <p>Une base de données de l'offre de formation est élaborée</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|--|---|--|
| <p>3. Soutenir, par l'organisation d'audits d'entreprises et de bilans de compétences individuels, des plans de formation collectifs et individuels d'apprentissage des langues sur le territoire de la Province de Liège</p> | <p>ACTION 8 Soutenir, par la réalisation d'audits d'entreprises, l'identification des besoins en compétences langagières étrangères dans l'entreprise en fonction de son plan de développement stratégique et des opportunités des marchés.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des besoins langagières : détermination du profil linguistique de chaque poste 2. Evaluation des intéressés 3. Détermination des objectifs de niveau 4. Elaboration d'un plan de formation | <p>Des plans de formation collectifs et individuels d'apprentissage des langues adaptés aux besoins des travailleurs et futurs travailleurs sont réalisés</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|---|--|
| | <p>ACTION 9 Soutenir, par la réalisation de bilans personnels de compétences, l'identification des besoins en compétences langagières étrangères des travailleurs et futurs travailleurs.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une phase préliminaire: <ul style="list-style-type: none"> - confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, - définition et analyse de la nature de ses besoins, - information rigoureuse des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en oeuvre, ainsi que des principes d'utilisation des conclusions de la prestation. 2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire : <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de ses motivations et intérêts professionnels et personnels, - l'identification de ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, l'évaluation de ses connaissances générales, - la détermination de ses possibilités d'évolution professionnelle. 3. Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire : <ul style="list-style-type: none"> - la prise de connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation, - le recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation, - la prévision des principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet. 4. Etablissement d'un document de synthèse. | <p>Des plans de formation d'apprentissage des langues adaptés aux besoins des travailleurs et futurs travailleurs sont réalisés</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|--|--|---|
| <p>4. Augmenter la motivation des entreprises et des travailleurs et futurs travailleurs pour la maîtrise des langues anglaise, allemande et néerlandaise sur le territoire de la Province de Liège</p> | <p>ACTION 10 Développer une stratégie de communication sur l'apprentissage des langues étrangères en Province de Liège (description d'initiatives, communication sur l'identification des besoins en rapport avec le développement économique,...) auprès de tous les opérateurs concernés par la problématique de la maîtrise de langues étrangères en Province de Liège.</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des objectifs de communication 2. Sélection des groupes cibles, par ordre de priorité 3. Identification des changements souhaités pour chaque cible 4. Identification des facteurs du milieu favorables ou défavorables aux changements souhaités 5. Détermination des types d'activités nécessaires pour provoquer les changements 6. Etablissement des grandes lignes de messages clés et des stratégies de message 7. Détermination de la gamme des canaux de communication 8. Identification des stratégies d'organisation et de gestion (y compris suivi et évaluation) 9. Calcul du montant des ressources nécessaires pour mener les activités 10. Prévision de la chronologie des actions à mener | <p>La motivation en matière d'apprentissage des langues étrangères des opérateurs concernés est en augmentation</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|--|--|
| | <p>ACTION 11 Développer des actions de promotion de l'apprentissage de langues étrangères auprès des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège (promotion dans les médias, concours, événements festifs...)</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des objectifs de l'opération de promotion 2. Choix des techniques 3. Elaboration de la promotion (amplitude de la stimulation, conditions de participation, durée de l'opération, support de diffusion, moment de l'opération, budget) 4. Réalisation d'un pré-test 5. Mise en œuvre de l'opération 6. Evaluation a posteriori | <p>La motivation en matière d'apprentissage des langues étrangères des travailleurs et futurs augmentation</p> |
| | <p>ACTION 12 Développer et soutenir les actions visant, dans le cadre de l'apprentissage des langues, à susciter une attitude d'ouverture à l'égard des cultures et des langues voisines en Province de Liège</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien sur le territoire de la Province de Liège des actions visant à favoriser l'interculturalité 1. Identification et création d'un répertoire des actions « interculturelles » 2. Diffusion du répertoire de ces actions | <p>Des attitudes positives vis-à-vis de la diversité linguistique et culturelle sont enregistrées</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|---|--|
| | <p>ACTION 13 Soutenir la recherche d'aides aux financements pour les entreprises (prise en charge de la rémunération des formateurs et des charges inhérentes au personnel de l'entreprise en formation durant les heures de travail).</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'un répertoire des moyens existants 2. Identification au départ du projet de l'entreprise des soutiens financiers possibles à l'activité 3. Soutien à l'introduction des dossiers 4. Evaluation a posteriori | <p>Une liste des aides et financements émanant des organismes locaux, régionaux, nationaux et européens est élaborée avec une fiche décrivant chaque dispositif.</p> <p>Des conseils individualisés sont proposés pour le choix de l'aide la plus appropriée et la rentrée de dossier</p> |
| | <p>ACTION 14 Soutenir la recherche d'aides aux financements pour les travailleurs et futurs travailleurs (recherche de financements des formations, soutien lors de stages à l'étranger, ...).</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'un répertoire des moyens existants 2. Identification des soutiens financiers possibles par rapport aux besoins 3. Soutien à l'introduction des dossiers 4. Attribution des stages 5. Evaluation a posteriori | <p>Une liste des aides et financements émanant des organismes locaux, régionaux, nationaux et européens est élaborée avec une fiche décrivant chaque dispositif.</p> <p>Des conseils individualisés sont proposés pour le choix de l'aide la plus appropriée et la rentrée du dossier</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|---|--|
| | <p>ACTION 15 Soutenir la recherche d'aides aux financements pour les étudiants des établissements scolaires (lors de stages à l'étranger notamment dans le cadre de l'introduction de projets européens)</p> <p>Démarche :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'un répertoire des aides présentes pour les différents projets 2. Sélection du projet en fonction du contenu par rapport à l'établissement scolaire 3. Formalisation des documents et soutien à l'introduction du projet 4. Evaluation a posteriori | <p>Une liste des aides et financements émanant des organismes locaux, régionaux, nationaux et européens est élaborée avec une fiche décrivant chaque dispositif : nature de l'aide, montants, public visé, coordonnées de l'organisme compétent.</p> <p>Des conseils individualisés sont proposés pour le choix de l'aide la plus appropriée et la rentrée du dossier</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|---|--|---|
| <p>5. Améliorer l'offre de formations (qualitativement et quantitativement) en langues anglaise, allemande et néerlandaise sur le territoire de la Province de Liège</p> | <p>ACTION 16 Renforcer la formation initiale et continuée des enseignants et des formateurs en langues étrangères du territoire de la Province de Liège</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des besoins 2. Mobilisation des opérateurs concernés 3. Organisation des formations 4. Travail sur la motivation des enseignants et des formateurs 5. Organisation des échanges entre enseignants, formateurs de pays différents | <p>De nombreuses actions telles que la formation continuée des enseignants par des locuteurs natifs, stage d'immersion linguistique des enseignants, groupe de langues avec des animateurs s'exprimant dans la langue cible sont mises en place</p> <p>Un nombre croissant d'enseignants en langues participent à des formations en langues</p> |
| | <p>ACTION 17 Soutenir la diffusion d'outils pédagogiques de qualité dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères en Province de Liège</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facilitation des conditions de développement d'outils pédagogiques (accompagner des expérimentations, études et évaluations) 2. Développement de démarches innovantes de diffusion des outils pédagogiques 3. Diffusion des outils de qualité à tous les opérateurs (capitalisation et diffusion des démarches et des résultats). | <p>Une liste de supports pédagogiques (manuels scolaires, sites Web,...) analysés et évalués, est établie</p> <p>L'évaluation des supports pédagogiques sera communiquée</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|---|---|
| | <p>ACTION 18 Renforcer l'évaluation des compétences en langues étrangères par la mise en place de processus et outils spécifiques en matière de certification des compétences en articulation avec les normes internationales, adaptées aux familles de métiers</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablissement d'un répertoire et analyse des normes internationales 2. Construction des outils articulés avec les normes 3. Diffusion des outils 4. Formation à l'utilisation des outils et à l'évaluation | <p>Les enseignants sont soutenus pour mesurer les acquis et les difficultés de leurs étudiants à l'aide d'épreuves standardisées</p> <p>Un programme d'initiation et de formation à la terminologie, aux compétences et aux techniques de base de l'évaluation est construit ou analysé et validé</p> |
| | <p>ACTION 19 Créer des réseaux d'échanges de pratiques et d'outils d'apprentissage adaptés aux besoins, entre les opérateurs (de l'enseignement et de la formation) poursuivant des objectifs similaires</p> <p><u>Démarche :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sollicitation des différents opérateurs concernés par la problématique d'apprentissage des langues 2. Mise en place d'un réseau d'échanges des écoles de tous les réseaux pratiquant l'immersion 3. Elaboration d'une base de données reprenant les expériences positives et bonnes pratiques (projets, liens Internet...) et mise à disposition de celle-ci pour les opérateurs 4. Création d'une association des professeurs de langue, des chercheurs et experts en enseignement des langues sur le territoire de la Province de Liège | <p>Des réseaux d'échanges en matière d'apprentissage sont mis en place (notamment pour les écoles en immersion)</p> |

| OBJECTIFS | ACTIONS | RESULTATS ATTENDUS |
|-----------|--|--|
| | <p>ACTION 20 Organiser des événements communs en Province de Liège rassemblant les opérateurs d'enseignement et de formation concernés par l'apprentissage des langues, le monde économique et les travailleurs et futurs travailleurs.</p> <p><u>Démarche</u> : Sollicitation des différents opérateurs, porteurs d'événements à vocation interculturelle</p> | <p>A titre d'exemple :</p> <p>journée de l'ouverture linguistique de Luik – Liège – Luttich.</p> <p>Organisation d'une journée dédiée à l'accueil des non francophones dans les principales villes de la Province de Liège. Rendez-vous dans des points stratégiques puis accompagnement des personnes durant leur visite de la ville, commerces, musées... par des étudiants, formateurs et bénévoles bilingues.</p> <p>Les objectifs seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux citoyens de langue différente de se connaître - offrir la possibilité de pratiquer la langue en situation de vie pour les accompagnateurs - toucher un public qui ne serait pas venu à Liège, parce que ne connaissant pas la langue - valoriser le tourisme à Liège - favoriser les contacts - ... |

2.3 En guise de conclusion, une proposition d'organisation dans une perspective partenariale

Pour concrétiser ces pistes d'actions, nous ne proposons pas de créer un organisme nouveau, qui porterait en lui le risque d'une nouvelle dispersion des forces de la région liégeoise et d'une nouvelle augmentation d'offre de services. Nous souhaitons rassembler, dans un partenariat dédié à l'apprentissage des langues, les compétences existantes dans les institutions diverses et éparses. Ce schéma d'action permettrait d'augmenter la qualité organisationnelle de l'analyse des besoins et de réponse à l'offre de formation en langues.

Un tout est plus important et significatif que la somme des parties. Nous proposons donc de réunir les responsables des fédérations d'entreprises, des opérateurs de réseaux d'enseignements, des opérateurs de formation, des représentants des institutions langagières d'autres pays... afin de mettre en place une « **Maison des langues** » en Province de Liège. Celle-ci prendra en charge les problématiques identifiées précédemment.

Des moyens pourraient être mis en commun (personnel, administratif, locaux, expertise, fichiers et bases de données communes...) afin d'organiser la réponse en formation en respectant les spécificités de chacun.

Les problématiques étant communes, il convient de maximiser les actions en offrant, en Province de Liège, un seul et même interlocuteur, représentant les différentes organisations en place.

ACTION 21

Créer une *Maison des langues en Province de Liège*

Les principales missions de cette Maison des langues seraient :

1. Analyse et soutien :

Dans l'objectif d'améliorer l'adéquation de l'offre à la demande, des études et analyses de la situation langagière et des réponses apportées seront réalisées. Elles seront diffusées et permettront d'orienter les actions d'amélioration de manière plus efficace. Des actions de soutien aux entreprises et particuliers seront développées, tant en termes d'audits et de bilans que de recherche de financements.

2. Animation :

La Maison des langues sera chargée d'animer des groupes sur des sujets variés, orientés par les actions précitées, de présenter des innovations en termes de projets, de méthodes, de matériel...

3. Veille :

Un catalogue et une mise à jour de ce qui se fait de novateur et d'efficace sera réalisé, dans le contexte de l'apprentissage des langues, du plurilinguisme et de la diversification de l'utilisation des langues en Province de Liège.

4. Fédération :

Les synergies entre les pouvoirs publics et les nombreux intervenants privés et éventuellement étrangers doivent être amplifiées, ainsi que leurs actions de formation.

5. Centre de ressources et d'information :

Relais des acteurs dans le domaine des langues, mettant à disposition, dans une perspective partenariale, soucieux du respect de la spécificité de chacun, toutes les informations relatives aux actions de formation, échange et financements. Une liste de ressources documentaires sera mise à disposition des bénéficiaires.

Egalement centre d'information pour soutenir des innovations pédagogiques, pour informer les entreprises et le grand public, pour la promotion de l'apprentissage des langues.

BIBLIOGRAPHIE

BLONDIN, Christian et STRAETEN, Marie-Hélène, *Dans quelles conditions les langues modernes sont-elles enseignées ? Enquête auprès des directeurs des écoles primaires et d'un échantillon de maîtres de langue en Communauté française de Belgique*, Liège : Université de Liège. Service de Pédagogie Expérimentale, 2002.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006*, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2004, 31 p.

CONSEIL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, « Apprentissage des langues modernes dans l'enseignement fondamental » dans *Les avis du CEF* (Bruxelles), n° 76, 1^{er} mars 2002.

DARDENNE, Emmanuelle et ERALY, Alain, "L'usage du français dans les grandes entreprises : une étude en Belgique francophone", dans *Français et société* (Bruxelles), n°8, 1995, 56 p.

Décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

DEFAYS, Jean-Marc, *Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage*, Sprimont: Mardaga, 2003, 288 p., ISBN 2-8700-9846-4.

DEMBOUR Madeleine et WERTZ Eric "Les entreprises et les langues" dans : *Dynamisme wallon* (Wavre), n° 188, octobre 2005, p. 28-46.

GANSER, Jacques, *Enquête empirique en vue d'analyser le marché de la qualification et de l'emploi dans l'Eurégio Meuse-Rhin*, Eupen : Ministère de la Communauté germanophone, 2002, 84 p.

GROUPE LANGUES EUREGIONAL N°2, *Enquête sur l'apprentissage des langues et les échanges linguistiques entre écoles de l'Eurégio Meuse-Rhin*, Eurégio, décembre 2005, (non encore publié).

Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire.

MIMAUT, Cécile, "Les langues de l'Europe : les besoins des entreprises", dans : *Le dossier de la semaine de radio France* (Paris) 26 janvier 2004. Disponible sur : <http://master.radio-france.fr/reportage/dossier/index.php>

WEBLIOGRAPHIE

AWEX, *FORMATION : Immersions linguistiques organisées en Belgique et à l'étranger en 2005* [en ligne]. Disponible sur :

<<http://www.awex.be/awex/FR/Outils/4News/050208FORMATIONImmersionsLinguistiques.htm>> (consulté le 14 octobre 2005)

BRITISH COUNCIL, *Learning* [en ligne]. Disponible sur :
<<http://www.britishcouncil.org/home.htm>> (consulté le 3 novembre 2005)

CEDEFOP INFO, n° 3, 1999, *Que fait-on de mieux en langues pour les entreprises ? Réponse : l'audit linguistique* [en ligne]. Disponible sur :
<<http://www2.trainingvillage.gr/download/Cinfo/Cinfo399/C39T3FR.html>> (consulté le 15 septembre 2005)

CEFORA, *Fonctions critiques (pour ouvriers et employés), Enquête menée en collaboration avec les entreprises de travail intérimaire* [en ligne], juin 2004. Disponible sur :
<http://www.cefora.be/module/module_page/images/pdf/CEFFEDFR.PDF> (consulté le 12 octobre 2005)

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, plan d'action 2004 – 2006*, juillet 2003 [en ligne]. Disponible sur :
<http://europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_fr.pdf> (consulté le 23 juin 2005)

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *Structure de l'agence nationale* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.cfwb.be/socrates/socrates.html>> (consulté le 2 septembre 2005)

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *Notre Communauté Française : Présentation* [en ligne]. Disponible sur : <www.cfwb.be> (consulté le 3 juin 2005)

CREDIT-ADAPTATION DE LA REGION WALLONNE [en ligne]. Disponible sur :
<<http://www.droit.fundp.ac.be/pef/pdf/carw.pdf>> (consulté le 14 octobre 2005)

CRISP, *Les pouvoirs en Wallonie : La Région Wallonne* [en ligne]. Disponible sur :
<www.crisp.be/wallonie/fr/pouvoirs/region_wallonne.html#competences> (consulté le 23 juin 2005)

CSEF – MIREL, *Répertoire des organismes d'insertion et de formation en région liégeoise* [en ligne]. Disponible sur :
<<http://139.165.164.233/csefnew/Mirel/default.html>> (consulté le 20 octobre 2005)

EUREGIO MEUSE-RHIN, *Stratégie eurégionale des langues* [en ligne]. 07/10/2002. Disponible sur : <http://www.euregio-mr.org/emr_site/site_fr/initiativen_entries/sprachenstrategie.php> (consulté le 15 novembre 2005)

FOREM, *Site emploi – formation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.leforem.be>> (consulté le 10 octobre 2005)

EURYDICE, *Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe*, 2005 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.eurydice.org/Documents/KDLANG/2005/FR/FrameSet.htm>> (consulté le 23 juin 2005)

FONDS PRINCE PHILIPPE, *Echanges entre les 3 communautés – Programmes* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.fonds-prince-philippe.org/projects.html>> (consulté le 14 octobre 2005)

FORMABANQUE, *Liste des formateurs agréés* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.formabanque.be>> (consulté le 5 juillet 2005)

GOETHE INSTITUT, *Learning and teaching German* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.goethe.de>> (consulté le 3 novembre 2005)

GOUVERNEMENT CONJOINT RÉGION WALLONNE – COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Plan stratégique transversal 2 : Recherche et formation, développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie, août 2005* [en ligne]. Disponible sur : <<http://gov.wallonie.be/code/fr/pst2.pdf>> (consulté le 6 septembre 2005)

GOUVERNEMENT WALLON, *Concentrer nos forces : Les actions prioritaires pour l'avenir wallon* [en ligne], août 2005. Disponible sur : <http://contratdavenir.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/concentrer_nos_forces_.pdf> (consulté le 6 septembre 2005)

IFAPME, *Nous – La formation continue* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ifapme.be/>> (consulté le 21 septembre 2005)

INTERREG *Les priorités thématiques* [en ligne] Disponible sur : <www.interregemr.info/site_fr/projekte/prioritaeten.php> (consulté le 2 septembre 2005)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Enseignement à distance* [en ligne]. Disponible sur : <<http://ead.cfwb.be>> (consulté le 6 septembre 2005)

NEDERLANDSE TAALUNIE, *Wie zijn wij* [en ligne]. Disponible sur : <www.taalunieversum.org> (consulté le 3 novembre 2005)

PORTAIL DE L'UNION EUROPÉENNE *Socrates National Agencies : list by country* [en ligne] Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/nat-est_en.html> (consulté le 2 septembre 2005)

REFERENCES, *Résultats enquête langues 2003* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.references.be/scripts/indexpage.asp?headingID=5127>> (consulté le 15 novembre 2005)

SIEP, *Base de données LANGUES* [en ligne]. Disponible sur : <<http://langues.siep.be>> (consulté le 2 septembre 2005)

SODEXHO, *Le chèque – formation* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.sodexo.be/fr/cheques_dna_why.htm> (consulté le 23 septembre 2005)

UNIVERSITE DE LIEGE, *ISLV - Département des langues étrangères* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ulg.ac.be/islvle/info01.html>> (consulté le 13 octobre 2005)

UNIVERSITE DE LIEGE, *ISLV - Organisation* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.islvfr.ulg.ac.be>> (consulté le 13 octobre 2005)

UNIVERSITE DE LIEGE, *Liège, cité ardente* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ulg.ac.be/info-gen/hist-lg.html>> (consulté le 28 septembre 2005)

PLAN D' ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

ANNEXES

PLAN D' ACTIONS POUR L' AMÉLIORATION
DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN PROVINCE DE LIÈGE

Province de Liège - Département formation - Espace Qualité Formation

Annexe 1

LA PROVINCE DE LIÈGE, PRÉSENTATION

Huit siècles d'histoire au sein d'une Principauté indépendante de l'Empire germanique ont contribué à forger "l'esprit liégeois" : fier et tenace, volontiers railleur et frondeur, chaleureux et accueillant.

Un peu d'histoire⁵⁶

« Le destin de Liège s'est scellé le jour où Lambert, évêque de Tongres, y fut assassiné au début du VIII^e siècle. Liège n'est alors qu'un petit bourg situé au confluent d'un ruisseau, la Légia, et d'un des nombreux bras de la Meuse. (...) on y trouve des traces d'activités humaines depuis plus de 80.000 ans. Mais ce n'est qu'à la faveur de cet assassinat que Liège prend véritablement son essor. Très vite, en effet, les pèlerins se ruent à Liège, lieu du martyr de Lambert, à tel point que son successeur, Hubert, décide d'y transférer la capitale du diocèse. Conséquence : la bourgade se peuple de nombreux religieux entraînant dans leur sillage commerçants et artisans, les premiers clochers apparaissent dans son ciel, Liège grandit rapidement et prend l'allure d'une véritable petite ville ecclésiastique.

Puis, en 972, arrive Notger, son nouvel évêque. (...) Avec lui, en effet, Liège n'est plus seulement la capitale d'un diocèse mais aussi celle d'un Etat, une Principauté, qui, quoique intégrée dans le Saint-Empire germanique, va gérer ses affaires en toute indépendance pendant plus de 800 ans ! A sa tête : un prince-évêque qui détient à la fois le pouvoir religieux et le pouvoir civil. A son heure de gloire, la Principauté de Liège couvrira près d'un tiers de la Wallonie actuelle avec des ramifications dans le Limbourg flamand et hollandais ainsi que dans les Ardennes françaises.

(...) *Les liégeois ont obtenu* très tôt du prince-évêque des chartes garantissant des droits importants pour les personnes et pour les corporations de métiers. (...)

Au XVIII^e siècle, les idées libérales des "Lumières" ont trouvé en bord de Meuse un terrain fertile. Comment s'étonner dès lors que Liège ait vécu également en 1789 sa propre révolution, dite "heureuse" car, au contraire de sa mère parisienne, elle n'a pas fait rouler les têtes ?

Elle annonçait pourtant la fin de l'indépendance liégeoise. En effet, les territoires de la Principauté seront bientôt séparés et annexés successivement à la République française (1795-1815) et au Royaume des Pays-Bas (1815-1830). En 1830, de nombreux Liégeois participeront à une autre Révolution, celle qui donnera vie à la Belgique. »

⁵⁶ UNIVERSITE DE LIEGE, Liège, *citée ardente* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ulg.ac.be/info-gen/hist-lg.html>> (consulté le 28 septembre 2005)

Spécificités économiques de Liège

La province de Liège compte environ un million d'habitants et sa ville est la troisième agglomération urbaine de Belgique. Elle est au **cœur de l'Euregio Meuse-Rhin**, qui regroupe les villes de Maastricht, Aachen et Hasselt pour trois pays : Belgique, Pays-Bas et Allemagne.

Les moyens de transport vers les pays voisins sont particulièrement développés.

Nœud **autoroutier**, Liège est un passage obligé vers les Pays-Bas, l'Allemagne et toute l'Europe centrale.

Liège Airport se hisse, en 2004, à la neuvième position européenne pour le transport aérien des marchandises. Il assure également les grandes destinations touristiques pour le trafic des passagers car Liège est idéalement située, au centre du triangle Paris - Amsterdam - Francfort qui traite 66 % du fret aérien européen, 75 % si on ajoute Londres.

Avec plus de 22 millions de tonnes manutentionnées en 2004, **le port autonome de Liège** est le deuxième port fluvial européen pour le tonnage, derrière le port rhénan de Duisbourg (Allemagne) et devant le Port autonome de Paris.

La liaison directe avec Anvers par le canal Albert lui permet un transport de marchandise au cœur de la grande région industrielle de l'Europe, pour le bassin mosan, mais aussi vers la Rhénanie et le Luxembourg.

La **gare de Liège-Guillemins** est un carrefour important du réseau ferroviaire belge. Il s'agit de la première gare de Wallonie en nombre de voyageurs.

A titre d'exemple, les temps de parcours de Liège à quelques grandes villes européennes sont de : Paris 2h30 - Francfort 2h31 - Londres 3h08

Sur le plan économique, les 25 dernières années ont été marquées par la crise du bassin industriel liégeois. Depuis le XIXe siècle, les charbonnages, les usines métallurgiques et sidérurgiques, les fabriques d'armes, etc., ont façonné les paysages et les mentalités dans la région. Ces activités industrielles, qui avaient fait de Liège au début du siècle dernier la deuxième puissance économique au monde, sont frappées de plein fouet par la concurrence mondiale.

Liège veut se redéployer économiquement. Un tissu de petites et moyennes entreprises commence à s'installer dans la région et les plus anciennes entreprises se transforment. Elles recourent souvent à des technologies innovantes et mettent sur le marché des produits de haute valeur ajoutée exportés partout dans le monde. Le redéploiement économique de Liège veut également prendre appui sur le réseau de communications dense et intégré qui affirme un peu plus encore sa vocation européenne.

Spécificités touristiques de Liège

Ville touristique et ville de passage à l'intersection de trois frontières, Liège offre tous les attraits d'une vraie ville mais demeure à dimension humaine. Le centre-ville, très commerçant, est peuplé de restaurants et de brasseries.

La vie culturelle est, à Liège, particulièrement foisonnante par la présence de théâtres, de l'Opéra royal de Wallonie, de l'Orchestre symphonique, du Conservatoire, d'une trentaine de salles de cinéma, de plusieurs dizaines de galeries d'art et de musées, sans compter les nombreuses associations culturelles et les bibliothèques publiques. De plus, depuis quelques années, la Ville organise des expositions de prestige (Monet, Gauguin, Chagall, Picasso...).

Annexe 2

PROGRAMMES SOCRATES II

Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation

Huit actions structurent le programme, dont :

Action 1 : COMENIUS, enseignement scolaire

Action 1.1 partenariats scolaires. Ils sont construits à partir de 3 différents types de projets : le projet scolaire, linguistique, de développement scolaire.

Action 1.2 formation initiale et continue du personnel participant à l'enseignement scolaire

Action 1.3 réseaux ayant trait aux partenariats scolaires et à la formation du personnel participant à l'enseignement scolaire.

Action 2 : ERASMUS, enseignement supérieur

Action 2.1 coopération interuniversitaire européenne

Action 2.2 mobilité des étudiants et des professeurs d'université

Action 2.3 réseaux thématiques

Action 3 : GRUNTVIG, éducation des adultes et autres parcours éducatifs

Cette action est destinée à tous ceux, qui souhaitent acquérir des compétences ou des connaissances complémentaires, soit en vue d'obtenir de nouvelles qualifications, soit dans un objectif d'épanouissement personnel. Les acteurs de la formation peuvent appartenir au secteur de l'enseignement traditionnel (écoles, universités...) ou au secteur "informel" (associations, musées, bibliothèques...).

Action 4 : LINGUA, enseignement et apprentissage des langues

Cette action complète les mesures soutenant l'apprentissage des langues qui sont mises en oeuvre dans d'autres actions du programme, en particulier dans Comenius, Erasmus et Grundtvig. Lingua soutient des activités telles que la production de nouveaux matériels pédagogiques, la mise en réseau de centres de ressources, ...

Action 5 : MINERVA, enseignement ouvert et à distance - technologie de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation

Cette action encourage les projets de conception et d'expérimentation de méthodes ou de modules nouveaux pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'enseignement ouvert et à distance (EOD), les projets portant sur le développement et l'interconnexion de services de systèmes d'information, etc.

Action 6 : OBSERVATION ET INNOVATION

A travers l'observation des systèmes et des politiques, cette action vise à améliorer la connaissance des systèmes éducatifs. Elle favorise aussi la production d'innovations pédagogiques par l'échange d'informations et d'expériences.

Action 7 : ACTIONS CONJOINTES

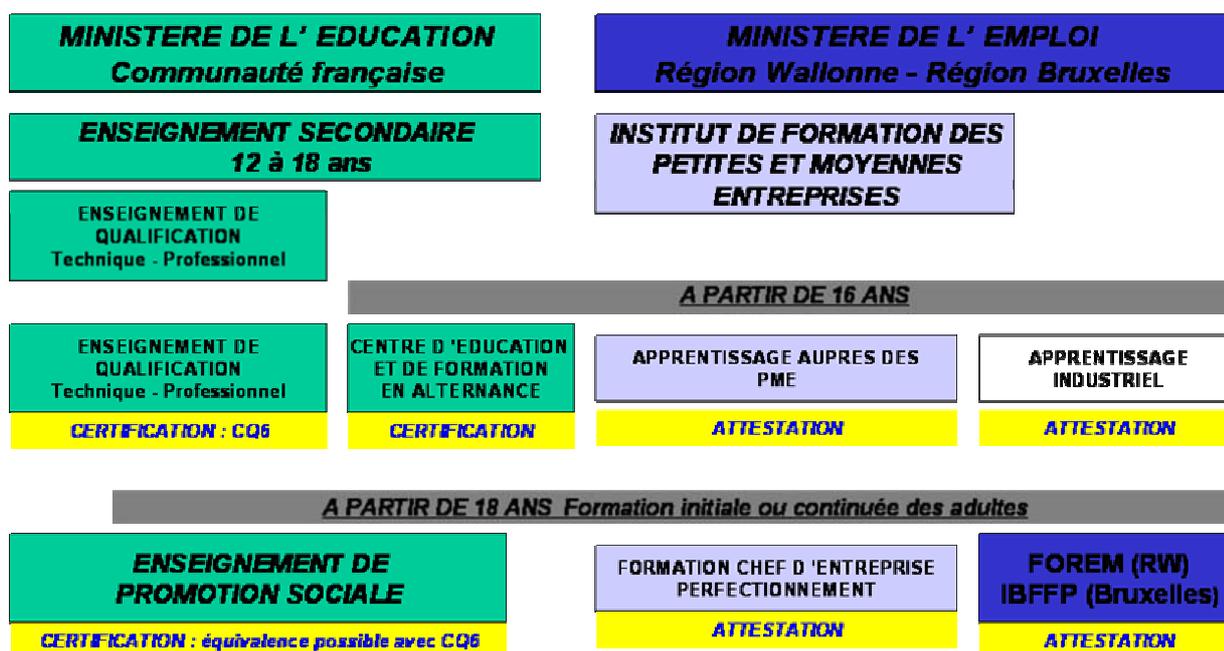
Ces sont des actions qui, étant centrées sur des thèmes d'intérêt commun, font le lien entre Socrates et d'autres programmes communautaires, en particulier Leonardo Da Vinci et Jeunesse pour l'Europe.

Action 8 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elles sont destinées à soutenir des initiatives qui ne peuvent être financées par d'autres actions, par exemple l'organisation de concours, de colloques, les activités de publication, de diffusion.

Annexe 3

LES OPERATEURS INSTITUTIONNELS DE FORMATION



Ministère de l'Éducation, de la recherche et de la formation, Présentation CCPQ, E. Bertrand, octobre 2002

Ministère de l'Éducation (Communauté française)

Les compétences de la Communauté Française⁵⁷

Les articles 127, § 1er et 128, § 1er de la Constitution coordonnée de 1994 et les lois de réformes institutionnelles attribuent au Conseil (Parlement) de la Communauté française les matières suivantes :

- Les matières culturelles
- L'enseignement
- Les matières personnalisables
- L'emploi des langues

Pour la clarté du propos, ne seront développées ici que les structures relatives à la compétence liée à l'enseignement, l'emploi des langues étant une compétence liée à l'utilisation des langues et non à son apprentissage.

L'enseignement visé à l'article 127, § 1er, 2° de la Constitution coordonnée de 1994.

La Communauté française est compétente pour tous les niveaux d'enseignement, fondamental (maternel et primaire), secondaire, spécial supérieur de type court, supérieur de type long, universitaire et de promotion sociale.

Cependant, l'autorité fédérale reste compétente pour :

- la fixation du début et de la fin de l'obligation scolaire ;
- les conditions minimales pour la délivrance des diplômes ;
- le régime des pensions des enseignants.

Les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire, y compris l'enseignement maternel, en Communauté française, sont :

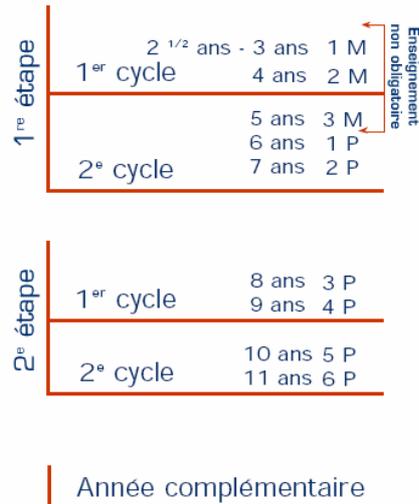
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

⁵⁷ COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *Notre Communauté Française : Présentation*, [en ligne]. Disponible sur : <www.cfwb.be> (consulté le 3 juin 2005)

Enseignement fondamental

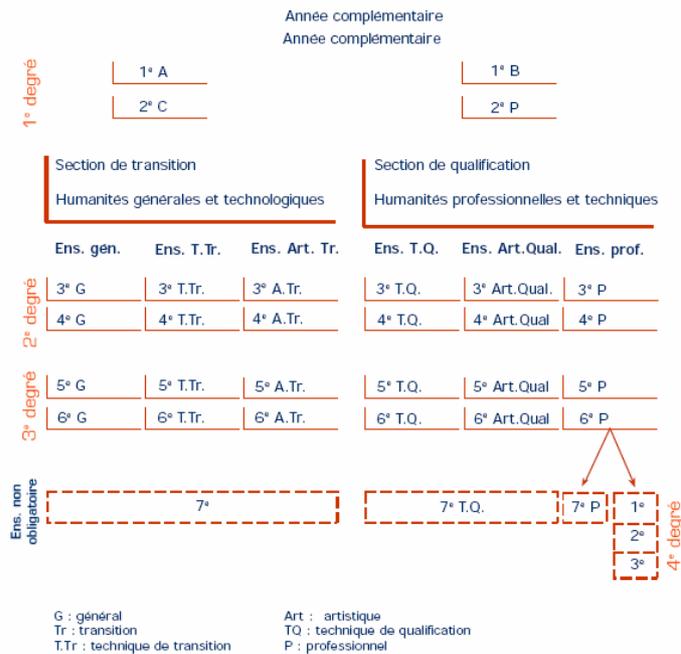
Les structures de l' enseignement fondamental

Enseignement fondamental = enseignement maternel (M) + enseignement primaire (P)



Enseignement secondaire

Structures de l' enseignement secondaire



La section transition

Humanités générales et technologiques

Objectifs

Elle prépare aux études supérieures, mais permet aussi l'entrée dans la vie active.

La section qualification

Humanités professionnelles et techniques

Objectifs

Elle prépare l'entrée dans la vie active par l'attribution d'un certificat de qualification, mais permet aussi l'accès aux études supérieures

L'enseignement secondaire en alternance

Objectifs

Cet enseignement prépare à l'exercice d'un métier.

Enseignement de promotion sociale

L'enseignement de Promotion sociale (souvent connu sous l'appellation "Cours du soir" dans le grand public) propose une gamme très vaste de formations organisées suivant un horaire généralement compatible avec une activité professionnelle.

L'enseignement de promotion sociale en Communauté française de Belgique se caractérise par:

- une approche par capacités
- la modularité du système de formation
- un mode de valorisation des acquis, y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle

Il s'agit d'un véritable enseignement " tout au long de la vie ":

- en formation continue
- en formation de perfectionnement
- en complément d'une formation initiale
- en recherche d'épanouissement personnel

L'enseignement de promotion sociale offre à un étudiant la possibilité d'acquérir un titre d'études qu'il n'a pas obtenu dans sa formation initiale.

Cet enseignement intervient aussi dans le cadre de la formation personnelle et professionnelle continue.

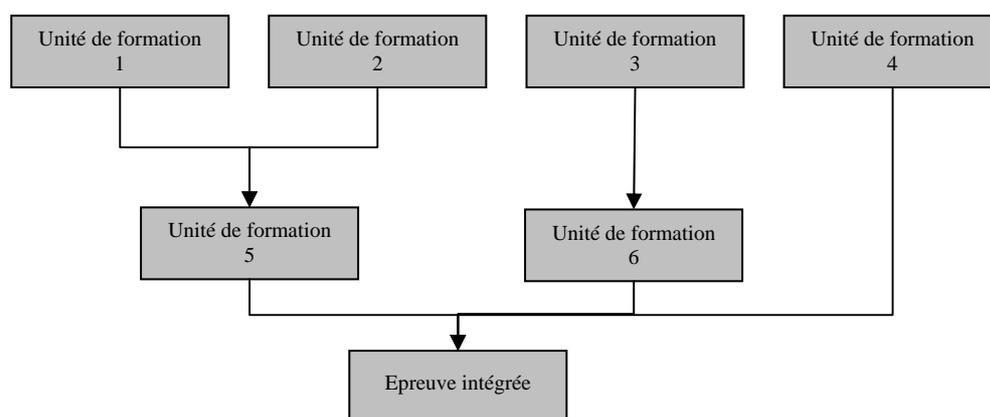
L'enseignement de promotion sociale organise les cours selon un système cohérent **d'unités de formation capitalisables**.

Toute unité de formation peut être associée à d'autres en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une section.

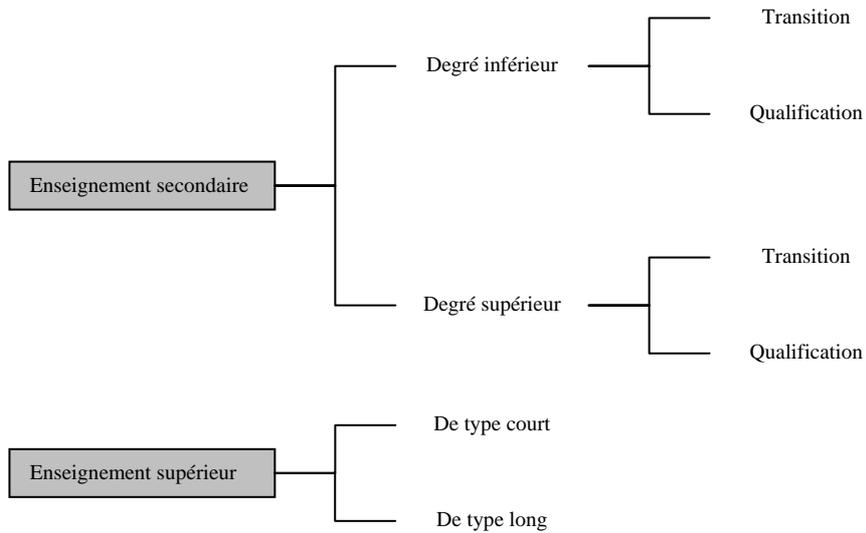
A l'intérieur d'une section, les unités de formation peuvent exister (voir schéma ci-dessous):

- soit de manière autonome (exemple: l'unité 4)
- soit dans une chronologie simple (exemple: les unités 3 et 6. Pour pouvoir accéder à l'unité 6, il faut avoir réussi l'unité 3 ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales)
- soit dans une chronologie plus complexe (exemple: les unités 1, 2 et 5. Pour pouvoir accéder à l'unité 5, il faut avoir réussi les unités 1 et 2 ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales)

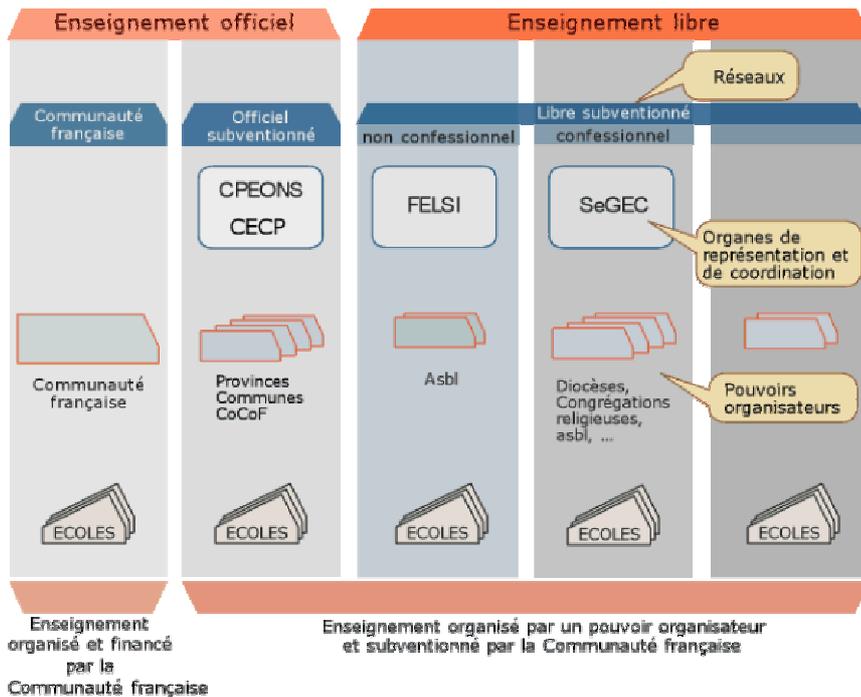
Chaque section comporte une unité de formation " épreuve intégrée " qui a pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes (unités dont les capacités terminales sont considérées comme fondamentales).



Niveaux d'enseignement :



Les réseaux et les pouvoirs organisateurs :



Ministère de la Formation (Région wallonne)

Les compétences de la Région wallonne⁵⁸

La Région wallonne exerce

- les compétences régionales qui lui ont été attribuées par la loi

Ces compétences régionales sont essentiellement l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'agriculture, le logement, les travaux publics, les transports, les aspects régionaux de la politique économique, le commerce extérieur, la politique de l'emploi, les aspects régionaux de la politique de l'énergie, l'organisation et la tutelle des pouvoirs locaux (communes, intercommunales, provinces), le temporel des cultes, la recherche scientifique se rapportant aux matières régionales et les relations internationales se rapportant aux matières régionales. (cf articles 6 et 6 bis de la loi spéciale)

- les compétences communautaires dont la Communauté française lui a transféré l'exercice ;

Ces compétences communautaires qui lui ont été transférées par la Communauté française sont certaines matières culturelles (infrastructures sportives, tourisme, promotion sociale, reconversion et recyclage professionnel), le transport scolaire et la quasi-totalité des matières personnalisables (politique de dispensation des soins, politique familiale hors ONE, aide sociale, intégration des immigrés, politique des handicapés et du troisième âge). (cf décret de la Communauté française du 19 juillet 1993).

Cependant, la Région wallonne est compétente en matière de politique de **l'emploi et de formation**. En Wallonie, le terme «formation» s'applique à un très large éventail de possibilités et à un public varié. Le monde professionnel bouge, les formations doivent s'adapter aux nouvelles demandes du marché de l'emploi et des travailleurs. Il s'agit désormais de proposer à chacun de rester tout au long de sa vie dans un processus de formation continuée, et ce quel que soit son statut professionnel, son âge ou ses compétences de base.

⁵⁸ CRISP *Les pouvoirs en Wallonie : La Région Wallonne* [en ligne] Disponible sur : www.crisp.be/wallonie/fr/pouvoirs/region_wallonne.html#competences (consulté le 23 juin 2005)

TUTELLE IFAPME

C'est par un décret de mars 2003 qu'est né l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

L'IFAPME est chargé de deux grandes missions.

Tout d'abord, il organise en Région wallonne des actions de formations adaptées à la spécificité des indépendants et des PME : mise en œuvre de la formation en alternance (apprentissage, formation de chefs d'entreprise), mise en œuvre de la formation continuée pour les indépendants et les PME, accompagnement et suivi de la formation pratique en entreprise.

Autre mission, l'IFAPME est chargé d'instaurer une structure d'appui de la formation en alternance en Région wallonne. L'IFAPME s'appuie sur un réseau de centre de formation (9 centres répartis sur 14 sites).

Depuis le décret de 2003, l'IFAPME est géré par un Comité de gestion paritaire. Il sera doté, cette année, d'un contrat de gestion pour lequel une note d'orientation vient d'être déposée au Gouvernement wallon.

L'objectif de l'IFAPME est de proposer, sur le principe de la formation en alternance et dans une multitude de secteurs professionnels, une offre de formations diverses basées sur trois formules :

- l'apprentissage ;
- la formation de chef d'entreprise ;
- la formation continue.

TUTELLE FOREM

En tant que Service public de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, Le FOREM s'adresse à l'ensemble des individus et des entreprises concernés par une question d'emploi et de formation ainsi qu'aux acteurs de ce marché.

En 2003, Le FOREM s'est doté d'un nouveau décret reflétant la modification du marché de l'emploi en Wallonie. Il s'inscrit dès lors aujourd'hui dans la gestion mixte du marché de l'emploi. Cette situation a impliqué de concevoir le rôle de service public davantage en terme de coordination, d'intégration et de partenariat vis-à-vis de multiples opérateurs.

A cette fin, trois entités travaillent en étroite collaboration : il s'agit de FOREM Conseil, FOREM Formation et FOREM Support. Le FOREM un parastatal de type B doté d'une autonomie de gestion assumée par un Comité de gestion paritaire. Il est doté d'un contrat de gestion définissant sa stratégie globale pour quatre ans.

Centres de compétences

Les centres de compétence sont des lieux de formation modernes voués à la connaissance et au savoir-faire. Ces centres, dotés d'équipements modernes et performants, accueillent des publics variés – travailleurs, demandeurs d'emploi, professeurs et étudiants.

Les centres de compétence sont issus de partenariats entre la Région wallonne, le FOREM, l'IFAPME, les partenaires sociaux des secteurs professionnels, les centres de recherche, les universités et écoles supérieures et les Fonds structurels européens (FEDER et FSE).

Dix-neuf Centres de compétence sont labellisés dans les secteurs de l'automobile, du verre, de l'industrie métallique, de la construction, des métiers de bouche, du graphique, de la logistique, du management, de la peinture industrielle, de l'agriculture et de l'horticulture, du bois, des technologies de l'information et de la communication et de l'aéronautique. Sept centres sont encore en projet.

Annexe 4

COMPÉTENCES LANGAGIÈRES

Descriptif des actions menées par le Forem en Province de Liège

Ce document est rédigé suite à la rencontre avec Mmes Vos, Amand et Monsieur Pierre, le 5 juillet 2005.

PROJET FORMAlangues

1. OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de maîtrise des langues des demandeurs d'emploi
- Elargir l'offre de services de Forem Formation
- Travailler avec d'autres opérateurs
- Elargir le public visé

3 types d'offre de formation sont développées pour atteindre ces objectifs : Immersion linguistique résidentielle, Modules intensifs et Accompagnement. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi possédant une compétence linguistique minimale.

2. 3 VOLETS :

a. Immersions linguistiques

o Résidentielles

Principe : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais ou allemand, en Région flamande ou germanophone peut bénéficier d'une bourse de 1000 euros. Il suivra un stage en immersion résidentielle de 2 semaines minimum dans une école ou une université de la région flamande ou germanophone agréée par le FOREM. 40 heures de cours minimum devront être suivis, en lien avec son projet professionnel.

Public : demandeurs d'emplois domiciliés en Région wallonne

Prérequis : un niveau minimal B1 (selon la grille européenne en annexe 1), vérifié par un formateur en langues.

Volume : 300 bourses seront délivrées selon une clé de répartition qui est celle du pourcentage de chômeurs par Province. Vu que Liège – Huy - Verviers compte 31,5 % des chômeurs, elle bénéficiera donc de 94 bourses.

° *Non résidentielles*

Principe : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais ou allemand, en Région flamande ou germanophone suivra un stage en immersion non résidentielle de 60 heures réparties sur 2 semaines. La pratique orale de la langue est favorisée dans un objectif professionnel. Le demandeur d'emploi qui choisit ce type de stage perçoit des indemnités de formation et de déplacement.

Public : demandeurs d'emplois domiciliés en Région wallonne, organisé en groupes homogènes de 8 personnes

Prérequis : un niveau minimal A2 (selon la grille européenne en annexe 1), vérifié par un formateur en langues.

Volume : 40 groupes de 8 stagiaires sont organisés, dont 13 en Province de Liège : 9 groupes en néerlandais et 4 en allemand

b. Modules intensifs

Principe : Le demandeur d'emploi qui désire perfectionner / entretenir ses compétences linguistiques en néerlandais, anglais ou allemand, en Région wallonne suivra un stage intensif de 40 heures réparties sur 1 à 2 semaines. La pratique orale de la langue est favorisée dans un objectif professionnel. Le demandeur d'emploi qui choisit ce type de stage perçoit des indemnités de formation et de déplacement.

Ce module peut déboucher sur une formation de 250 h en lien avec une activité professionnelle.

Public : demandeurs d'emplois domiciliés en Région wallonne, organisé en groupes de 8 personnes

Prérequis : un niveau minimal A2 (selon la grille européenne en annexe 1), vérifié par un formateur en langues.

Volume : 140 groupes de 8 stagiaires sont organisés, dont 45 en Province de Liège

c. Conseil et accompagnement en apprentissage des langues étrangères

Principe : Le demandeur d'emploi qui désire connaître son niveau en langues et/ou être accompagné dans son parcours de formation peut bénéficier de 4 niveaux de services :

- Positionnement (diagnostic avec ou sans prescription d'un parcours de formation)
- Coaching (suivi du parcours de formation en fonction des objectifs professionnels)
- Produits eLearning et coaching

- Brevet

Public : tout public

Prérequis : Aucun

Volume : 1200 accompagnements par langue (anglais, néerlandais, allemand), dont 378 pour la Province de Liège

Grille pour l'auto-évaluation (Conseil de l'Europe)

| | | A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |
|------------|---------|--|---|---|---|--|--|
| COMPRENDRE | Écouter | Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement. | Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs. | Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte. | Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard. | Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort. | Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier. |
| | Lire | Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues. | Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples. | Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles. | Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose. | Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine. | Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une oeuvre littéraire. |

| | | A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |
|---------------|--|---|---|--|---|---|---|
| PARLER | Prendre part à une conversation | Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions. | Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation. | Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité). | Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions. | Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs. | Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue. |
| | S'exprimer oralement en continu | Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais. | Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente. | Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions. | Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. | Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée. | Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants. |

| | | A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |
|---------------|---------------|--|--|--|--|---|---|
| ÉCRIRE | Écrire | Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel. | Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements. | Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions. | Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences. | Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire. | Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une oeuvre littéraire. |

Annexe 7

LISTE DES ÉCOLES PRIMAIRES EN IMMERSION EN PROVINCE DE LIÈGE EN 2005 – 2006

| | | | |
|--|---|-------------|---|
| Lycée Léonie de Waha Bld d'Avroy 96 4000 LIEGE | IDEM | Anglais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 6 ^{ème} primaire |
| Ecole communale de la Sauvenière Boulevard de la Sauvenière 131 4000 LIEGE | <ul style="list-style-type: none"> IDEM Impl. Les Célestines | Néerlandais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 6 ^{ème} primaire |
| Administration communale Service de l'Enseignement De et à 4100 SERAING | E.C.F. Joseph Distexhe Av. Du Centenaire 27 4102 SERAING(Ougrée) | Néerlandais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 5 ^{ème} primaire |
| A.R. Air Pur Rue des Nations-Unies1 4100 SERAING | IDEM | Allemand | De la 1 ^{ère} à la 6 ^{ème} primaire |
| Ecole fondamentale communale Rue Duchêne 4 4120 NEUPRE | Implantation de Rotheux Même adresse | Anglais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 2 ^{ème} primaire |
| Ecole communale d'Esneux Chemin de la Haze 16 4130 ESNEUX | Implantation Chera de la Gombe 32 4130 ESNEUX | Anglais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 5 ^{ème} primaire |
| Ecole fondamentale autonome C.F. Rue jean Stassart 15 4367 CRISNEE | <ul style="list-style-type: none"> IDEM | Néerlandais | 3 ^{ème} maternelle et 1 ^{ère} primaire |
| Ecole primaire communale du Tilleul Rue de Jemeppe 27 4431 ANS (Loncin) | Impl. Rue de Jemeppe 22 | Néerlandais | De la 1 ^{ère} à la 6 ^{ème} primaire |
| Ecole communale Bierset-velroux Rue de la Gare 207 4460 GRACE-HOLLOGNE | Impl. Rue du Village 115/135 4460 GRACE-HOLLOGNE | Néerlandais | 3 ^{ème} maternelle et 1 ^{ère} primaire |
| Ecole F.L.S.M. Rue Solovaz 15 bis 4470 SAINT-GEORGES | Impl. Ecoles Saint-Martin Rue Dommartin 20 4470 SAINT-GEORGES | Néerlandais | 3 ^{ème} maternelle à la 2 ^{ème} primaire |
| A.R. Visé Rue du Gollet 2 4600 VISE | <ul style="list-style-type: none"> Impl. Rue des Combattants 10 Rue de la Prihielle 4600 VISE | Néerlandais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 4 ^{ème} primaire |
| Ecole Libre Cheratte-Lanaye-Richelle Rue Pierre Andrien 6 4602 CHERATTE | Ecole Saint-Joseph Place du Roi Albert 60 4600 LANAYE | Néerlandais | De la 1 ^{ère} à la 6 ^{ème} primaire |
| Ecole communale de Blégny Place Ste-Gertrude 1A 4670 BLEGNY | IDEM | Néerlandais | 3 ^{ème} maternelle et 1 ^{ère} primaire |
| Ecole communale Rue du Ponçay 1 4680 HERMEE | Ecole Jules Brouwir Rue Baronhaie 57 4682 HEURE-le-ROMAIN | Néerlandais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 6 ^{ème} primaire |
| Ecole communale de Petit-rechain Rue Nicolas Arnold 27 4800 VERVIERS | IDEM | Anglais | 3 ^{ème} maternelle |
| Ecole fondamentale de la CF Rue G. Maisier 56 4830 LIMBOURG | IDEM | Anglais | 3 ^{ème} maternelle et 1 ^{ère} année |
| Ecole libre fondamentale d'Aywaille Rue François CORNESSE 63 4920 AYWAILLE | IDEM | Anglais | De la 3 ^{ème} maternelle à la 3 ^{ème} primaire |

| | | | |
|---|---|-------------|---|
| Ecole communale de Kin Hameau de Kin 54 4920 AYWAILLE | IDEM | Néerlandais | 3 ^{ème} maternelle et de la 3 ^{ème} à la 5 ^{ème} primaire |
| A.R. Av.François Cornesse 48 4920 AYWAILLE | Impl. Rue de l'Yser 15 4920 AYWAILLE | Anglais | 3 ^{ème} maternelle et 1 ^{ère} année |

LISTE DES ÉCOLES SECONDAIRES EN IMMERSION EN PROVINCE DE LIÈGE EN 2005 – 2006

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - IMMERSION LINGUISTIQUE

| RESEAU | PROVINCE | NOM | ADRESSE | CP | LOCALITE | TEL | ANNEES D'ETUDES | LANGUE |
|--|----------|---|---|------|----------------------------|--------------|----------------------|-------------|
| LIBRE SUB. CONF | Liège | CENTRE SCOLAIRE SAINTE- VERONIQUE - MARIE-JOSE | RUE RENNEQUIN SUALEM 15 | 4000 | LIEGE 1 | 04/252.40.72 | de la 1ère à la 6ème | anglais |
| LIBRE SUB. CONF | Liège | COLLEGE EPISCOPAL DU SARTAY | RUE PIERRE HENVARD 64 | 4053 | CHAUDFONTAINE (EMBOURG) | 04/367.53.51 | de la 1ère à la 4ème | néerlandais |
| LIBRE SUB. CONF | Liège | INSTITUT SAINT-JOSEPH | RUE DE L'EGLISE 33 | 4840 | WELKENRAEDT | 087/88.00.39 | de la 1ère à la 6ème | allemand |
| LIBRE SUB. CONF | Liège | COLLEGE NOTRE-DAME | RUE DE MORESNET 157 RUE GEORGES TRUFFAUT 37 | 4851 | PLOMBIERES (GEMMENICH) | 087/78.52.97 | de la 1ère à la 6ème | allemand |
| CF OFFICIEL SUBVENTIONNE COMMUNAL | Liège | ATHENEE ROYAL D'ALLEUR | | 4432 | ALLEUR | 04/246.76.00 | 1ère et 2ème | néerlandais |
| | Liège | LYCEE LEONIE DE WAHA | BOULEVARD D'AVROY 96 | 4000 | LIEGE | 04/222.34.26 | de la 1ère à la 6ème | anglais |

Remarque :

L'Athénée royal d'Alleur est autorisé à poursuivre l'enseignement par immersion au 2ème degré à partir du 1er septembre 2005 et au 3ème degré à partir du 1er septembre 2007.

**MODIFICATION N° 9 DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE
DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS.
ASBL : CENTRE VERVIÉTOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ
(DOCUMENT 07-08/90)**

De la tribune, M. Dominique DRION fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à adopter par 4 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu les statuts de l'Association sans but lucratif « Centre Verviétois de Promotion de la Santé»

Vu ses résolutions

- n° 7 et son annexe au document 06-07/129 du 31 mai 2007,

- n° 3 et son annexe au document 06-07/170 du 20 septembre 2007,

le Conseil provincial a désigné et porté modifications des représentants de la Province au sein des associations sans but lucratif et plus spécialement au sein de l' ASBL dont question.

Vu la lettre du 28 février 2008 par laquelle M. BOTTERMANS, Président de l'ASBL éponyme souhaite que la Province adapte sa représentation au sein des organes gestion et de contrôle de ladite association conformément aux statuts ;

Attendu que les statuts confèrent :

- un mandat d'administrateur à la Province au lieu de deux : perte du mandat de M. Georges PIRE, Député provincial (application de la Clé D'HONDT) ;*
- 6 délégués à l'Assemblée générale au lieu de 5 ; mandat à conférer, en application de la Clé D'Hondt, au groupe PS ;*

En conséquence, Il appartient à votre Assemblée, sur proposition de son Collège, de procéder à l'adaptation dont question.

DECIDE :

Article 1. *L'annexe au document 06-07/170 à la résolution n° 3 du 20 septembre 2007 portant adaptation de la représentation provinciale au sein, entre autres, de l'ASBL « Centre Verviétois de promotion de la santé», est modifiée conformément au tableau repris en annexe au document 07-08/90 en ce qui concerne l' ASBL dont question.*

Article 2.- *La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.*

Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin, pour les conseillers provinciaux réélus, lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra

l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 3.- *Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié*

- aux intéressés, pour leur servir de titre,*
- à l'Association, pour disposition.*

En séance à Liège, le 14 mars 2008

Par le Conseil,

*Marianne LONHAY
Greffière provinciale*

*Josette MICHAUX
Présidente*

| <i>Libellé de l'ASBL</i> | <i>Nom et prénom</i> | <i>Parti</i> | <i>Titre</i> | <i>Mandat</i> |
|--------------------------|----------------------|--------------|--------------|---------------|
|--------------------------|----------------------|--------------|--------------|---------------|

| |
|--------------|
| <i>Santé</i> |
|--------------|

| | | | | |
|---|----------------------------|------------|-----------|-----------------------|
| <i>Centre Verviétois de Promotion de la Santé</i> | <i>BEN ACHOUR Rim</i> | <i>PS</i> | <i>CP</i> | <i>Administrateur</i> |
| | <i>KRINGS Jehane</i> | <i>PS</i> | <i>CP</i> | <i>Délégué AG</i> |
| | <i>FANIEL Georges</i> | <i>PS</i> | <i>CP</i> | <i>Délégué AG</i> |
| | <i>BEN ACHOUR Rim</i> | <i>PS</i> | <i>CP</i> | <i>Délégué AG</i> |
| | <i>PIRE Georges</i> | <i>MR</i> | <i>DP</i> | <i>Délégué AG</i> |
| | <i>KEVERS Marie-Astrid</i> | <i>MR</i> | <i>CP</i> | <i>Délégué AG</i> |
| | <i>STOMMEN Isabelle</i> | <i>CDH</i> | <i>CP</i> | <i>Délégué AG</i> |

AMMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2008/08

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE SOUS LE N° 801/640622 LIBELLÉ COMME SUIT : « CONTRIBUTION PROVINCIALE EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN PROVINCE DE LIÈGE »

MONTANT : 1,00 €

(DOCUMENT 07-08/AM/2008/08)

De la tribune, M. André GERARD fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à ne pas adopter par 3 voix POUR, 8 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, la proposition d'amendement.

La discussion générale est ouverte.

M. Serge ERNST et Mme Ann CHEVALIER, Député provincial, interviennent une première fois à la tribune et une seconde fois depuis leur banc et, depuis la tribune, Mme Fabienne CHRISTIANE.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS et MR

Votent CONTRE : les groupes CDH-CSP et ECOLO.

S'ABSTIENT : M. POUSSART

En conséquence, le Conseil n'adopte pas la proposition d'amendement budgétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
INTRANET
(DOCUMENT 07-08/RA/13)

De la tribune, M. Roger SOBRY fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PROVINCE
(DOCUMENT 07-08/RA/15)

De la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
COMMUNICATION ET L'INFORMATION
(DOCUMENT 07-08/RA/15)

De la tribune, M. Marc FOCCROULLE fait rapport sur ce point au nom du Bureau, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme Claudine RUIZ-CHARLIER intervient à la tribune.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS
(DOCUMENT 07-08/RA/04)

De la tribune, M. Marc YERNA fait rapport sur ce point au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
LA JEUNESSE
(DOCUMENT 07-08/RA/05)

De la tribune, M. Jean-Marie GILLON fait rapport sur ce point au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
L'ENSEIGNEMENT
(DOCUMENT 07-08/RA/08)

De la tribune, Mme Fabienne CHRISTIANE fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

M. André GILLES, Député provincial – Président, intervient de son banc et ensuite Mme la Présidente ouvre la discussion générale.

MM. Michel LEMMENS et Marc FOCCROULLE interviennent à la tribune.

Mme la Présidente prend acte que les mandataires suivants interviendront lundi : Mmes Claudine RUIZ-CHARLIER, Myriam ABAD-PERICK, Denise LAURENT, Anne-Marie PERIN, Jacqueline RUET ainsi que MM. Miguel FERNANDEZ et Maurice DEMOLIN

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX
(DOCUMENT 07-08/RA/09)

De la tribune, M. Jean-Claude JADOT fait au nom de M. Fabian CULOT, excusé, rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 – 2007
LE TOURISME
(DOCUMENT 07-08/RA/14)

De la tribune, M. André STEIN fait rapport sur ce point au nom de la 10^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme la Présidente prend acte que Mme Catherine LEJEUNE interviendra lundi

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance

VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 28 février 2008 est approuvé.

VII CLÔTURE DE LA RÉUNION.

Mme la Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marionne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX